



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6186^e séance

Mercredi 9 septembre 2009, à 16 heures
New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Rice	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Zhang Yesui
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Viločić
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Puente
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Turquie	M. Apakan
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2009/439)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 16 h 20.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (parle en anglais) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance publique du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. Sir John Sawers, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour sa présidence du Conseil de sécurité au cours du mois d'août 2009. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Sawers pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Je voudrais également, au nom du Conseil, souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre nouveau collègue, l'Ambassadeur Gérard Araud, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons de travailler étroitement avec lui pendant les mois et les années à venir.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2009/439)

La Présidente (parle en anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, de Cuba, de l'Équateur, de l'Espagne, du Guatemala, d'Haïti, de la Jamaïque, de la Norvège, du Pérou, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République dominicaine, de la Suède et de l'Uruguay des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, Premier Ministre d'Haïti.

Sur l'invitation de la Présidente, M^{me} Pierre-Louis (Haïti) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (parle en anglais) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. William Jefferson Clinton, Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Clinton à prendre place à la table du Conseil et le remercie sincèrement de sa participation.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2009/439, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés de S. E. M. William Clinton, Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, et de M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je tiens personnellement à remercier sincèrement le Président Clinton d'être venu participer à la séance du Conseil aujourd'hui en sa qualité d'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti. J'ai eu l'insigne honneur

et le privilège de servir sous sa présidence à divers postes. C'est un véritable trésor pour les États-Unis et un éminent serviteur de la communauté internationale, et nous le félicitons d'avoir bien voulu assumer cette tâche importante. Nous sommes convaincus que son travail et son impulsion seront synonymes pour Haïti d'une attention internationale plus soutenue et de ressources plus régulières comme d'une plus grande créativité et d'un esprit novateur dans nos efforts communs, d'une collaboration plus intense avec les dirigeants haïtiens, en même temps que de plus de stabilité et de prospérité pour la population.

Je saisis également cette occasion pour remercier le Représentant spécial, M. Annabi, du dévouement dont il fait preuve pour Haïti et de son excellente gestion de la MINUSTAH. Enfin, je souhaite très chaleureusement la bienvenue à S. E. M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, qui a consenti un effort tout particulier pour faire le voyage jusqu'à New York malgré les délais très courts afin de se joindre à nous pour cette importante séance.

C'est avec grand plaisir que je donne à présent la parole à S. E. M. William Jefferson Clinton.

M. Clinton (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, de m'avoir invité à cette séance; remercier également M. Annabi pour le travail accompli et le Premier Ministre, M^{me} Pierre-Louis, dont la direction des affaires d'Haïti est véritablement remarquable. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon – je suis tenté une fois encore de le remercier de m'avoir demandé de devenir Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti – ainsi que le Secrétaire général adjoint M. Le Roy, de leur appui à l'entreprise de la consolidation d'Haïti.

Mon premier voyage à Haïti, avec Hillary mon épouse, date de décembre 1975, soit bien avant la naissance de plusieurs de ceux qui sont ici, et seulement deux mois après notre mariage. Depuis lors, j'ai toujours été fasciné par les promesses et les dangers que renferme ce pays, par le caractère unique de sa culture et de son histoire, par les talents et le ressort de son peuple ainsi que le fardeau qu'il a hérité de son passé d'oppression, de sévices et de négligence, mais aussi par la beauté et la générosité de sa terre rendue trop souvent stérile par les pillages et la pauvreté.

Lorsque j'étais Président, j'ai travaillé avec beaucoup d'entre vous au sein de l'ONU pour mettre

fin à la dictature militaire violente dans le pays et rétablir dans ses fonctions un président élu. Et, lorsque le Président Préval a succédé au Président Aristide, j'ai fait mon possible pour l'appuyer pendant son premier mandat en tenant compte des limites imposées par le Congrès des États-Unis, qui était à l'époque hostile ou indifférent à nos voisins haïtiens – circonstance qui, j'ai le plaisir de le dire, n'est plus d'actualité. Haïti bénéficie d'un très grand soutien au sein de la nouvelle Administration et du Congrès des États-Unis.

Malgré l'effet dévastateur des cyclones et des tempêtes survenus l'année dernière, malgré l'absence d'infrastructures de base et les insuffisances dans les domaines de la santé, de l'éducation et dans d'autres domaines, et malgré la déforestation et les conséquences, extrêmement graves qu'elle engendre, je suis convaincu qu'Haïti a une occasion remarquable de secouer les chaînes de son passé et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, le Président, le Premier Ministre et leur gouvernement sont attachés à bâtir un État moderne doté d'une économie diversifiée, et ils en ont l'intelligence et la capacité nécessaires. Deuxièmement, les Haïtiens, dont une diaspora importante aux États-Unis, en France, au Canada et ailleurs, sont pleins d'espoir et désireux de contribuer à la construction d'un avenir meilleur. Troisièmement, les donateurs multinationaux et nationaux ont fait des promesses d'aide importantes, non seulement pour soulager la misère, mais également pour contribuer à bâtir une société moderne et viable. Quatrièmement, des milliers d'organisations non gouvernementales effectuent déjà un travail précieux sur place. Cinquièmement, les voisins d'Haïti ont reconnu que celui-ci est notre voisin et que, pour la première fois peut-être, en vertu de cette reconnaissance, nous avons tous une responsabilité pour ce qui est d'aider le peuple haïtien à changer le présent et l'avenir.

Cette nouvelle vision se retrouve dans la façon exceptionnelle dont le Brésil dirige la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dans les initiatives positives prises par la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation des États américains, dans la promesse que représente la loi *Haitian Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement Act* de 2008 (HOPE II) adoptée l'année dernière par le Congrès des États-Unis, et dans l'appui reçu par Haïti de la part de deux pays de notre continent, le Venezuela et Cuba, avec lesquels la coopération des États-Unis n'est pas

souvent au rendez-vous. En d'autres termes, il existe au sein de cette zone une conscience aiguë du fait que nous pouvons et devons aider Haïti.

En tant qu'Envoyé spécial, je n'ai pas de responsabilité au niveau des contingents de maintien de la paix, même si je les félicite de leur contribution à l'amélioration de la sécurité. Je remercie d'ailleurs tous les pays qui ont fourni des contingents à cette mission. Mon action ne m'amène pas non plus à m'engager sur la scène politique intérieure d'Haïti. Cela revient au peuple haïtien. Mon mandat est plutôt de travailler en collaboration avec le Gouvernement et le peuple haïtiens, les organismes des Nations Unies œuvrant dans le pays, la communauté des donateurs, les investisseurs potentiels, les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations issues de la diaspora pour mener à bien les six tâches suivantes.

Premièrement, nous voulons appuyer la mise en œuvre du plan de redressement du Gouvernement haïtien, en mettant l'accent sur la création de nouveaux emplois et l'amélioration de la prestation des services de base et en étant plus à l'écoute des besoins des classes moyennes haïtiennes, notamment comme vient de me le faire remarquer le Premier Ministre, le problème de la pénurie de logements décents à proposer aux fonctionnaires. Nous ne pouvons pas non plus oublier que 50 % des foyers en Haïti sont dirigés par des femmes et que, si le taux de mortalité maternelle en Haïti figure parmi les plus élevés au monde, 1,5 % seulement des promesses de contribution faites à ce jour est destiné aux activités liées à l'autonomisation des femmes.

Le deuxième volet de notre mandat est de nous assurer que les efforts de redressement peuvent compter sur une aide du même niveau que celle dont nous avons bénéficié lorsque je faisais ce travail pour l'Organisation des Nations Unies dans les zones touchées par le tsunami. Notre objectif est de reconstruire en mieux – de meilleurs établissements scolaires, hôpitaux et logements, de meilleures installations et infrastructures publiques – et de mettre en place des mesures de prévention et d'atténuation des catastrophes bien plus efficaces. Ceux d'entre vous qui ont participé aux efforts de reconstruction après le tsunami savent que cette partie-là de nos efforts a été couronnée de succès et j'espère que ce sera également le cas en Haïti.

Troisièmement, nous essayons d'attirer davantage d'investissements du secteur privé en Haïti en mettant

l'accent tout particulièrement sur les possibilités offertes aujourd'hui et sur la nécessité de rendre Haïti encore plus concurrentiel afin d'accroître son potentiel en matière d'investissement. Nous devons commencer par favoriser les créneaux qui existent déjà et qu'a rendu possibles l'amélioration des conditions de sécurité, à laquelle la MINUSTAH a largement contribué.

Dans quelques semaines, je serai à la tête d'une mission commerciale en Haïti pour rechercher de nouvelles possibilités d'investissement. En août, le Gouvernement haïtien a raccourci le délai d'attente entre la soumission d'une proposition d'investissement et son approbation. C'est un début très prometteur mais nous devons faire davantage encore pour reconstruire les routes, les infrastructures et les réseaux électriques nécessaires au développement de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme. Compte tenu du potentiel encore inexploité de solutions économiquement viables en matière de ressources énergétiques propres et d'utilisation rationnelle de l'énergie, rien n'empêche donc Haïti de parvenir à une plus grande indépendance énergétique, ce qui permettra de créer de nombreux emplois et de réduire les coûts sur le long terme qu'ont à assumer les entreprises, l'État et tous les citoyens.

Je constate que le Costa Rica est membre actuel du Conseil de sécurité. Les participants voudront peut-être demander au représentant de ce pays quelles sont les retombées économiques d'une politique qui fait de lui le pays le plus propre au monde en matière d'énergie. Tous les pays des Caraïbes peuvent parvenir à un tel rendement énergétique grâce aux atouts dont ils disposent en termes de superficie, de climat et d'ensoleillement, mais ma priorité est de déterminer ce que cela peut signifier pour le pays le plus pauvre de la région, Haïti.

Quatrièmement, je m'emploierai à appeler les philanthropes, les organisations non gouvernementales et les associations de la société civile à investir davantage de ressources humaines et financières et à collaborer plus étroitement. Mon équipe travaille actuellement à la mise au point d'une base de données d'organisations non gouvernementales pour préciser les domaines d'action de chacune dans le but de mieux coordonner l'action des milliers d'organisations non gouvernementales qui travaillent aujourd'hui en Haïti. C'est ce que l'on a fait au lendemain du tsunami avec un très grand succès. En coordonnant l'action des organisations non gouvernementales avec celle du gouvernement hôte, les organismes du système des

Nations Unies et d'autres institutions peuvent avoir un impact très concret sur la population, en particulier dans un pays comme Haïti où le rapport entre le nombre d'ONG et le nombre d'habitants est le plus élevé au monde à la seule exception de l'Inde.

Cinquièmement, j'espère être en mesure de donner une image plus positive d'Haïti auprès de la communauté internationale afin de braquer les projecteurs sur Haïti, non pas sous l'angle d'une cause perdue, mais sous celui d'un pays qui peut à bon droit prétendre à un brillant avenir.

Sixièmement, j'espère pouvoir inciter la diaspora haïtienne à s'engager comme elle ne l'a jamais fait jusqu'à présent. Il s'agit d'une communauté très importante, non seulement aux États-Unis mais aussi au Canada et en Europe. J'ai récemment participé au deuxième Congrès annuel de la diaspora haïtienne qui a eu lieu à Miami, aux États-Unis, et j'ai accueilli dans mon bureau de Harlem à New York des personnalités influentes de la communauté haïtienne du nord-est des États-Unis. C'est un dialogue que j'entends poursuivre.

Enfin, Haïti peut réussir, mais pas sans l'aide du Conseil de sécurité et de l'ONU. J'exhorte tous ceux qui se sont engagés à apporter des contributions au cours et à l'issue de la conférence des donateurs d'avril dernier à les financer le plus rapidement possible. Environ 760 millions de dollars ont été promis au Gouvernement haïtien depuis cette conférence mais, à ce jour, seuls 21 millions de dollars ont été décaissés. Les contributions que vous avez tous annoncées avec générosité sont absolument nécessaires dès aujourd'hui. C'est aujourd'hui qu'il faut créer des emplois, rétablir les services de base, financer le budget de l'État, aider les parents attentifs qui ne peuvent se permettre d'envoyer leurs enfants dans des écoles privées. C'est maintenant qu'il faut mieux reconstruire, mener à bien les projets de prévention et d'atténuation des catastrophes qui permettront de limiter les dégâts que pourraient causer les tempêtes cette année et de créer beaucoup de nouveaux emplois.

Je demande aux participants de m'aider à faire en sorte que les engagements pris par les États Membres soient honorés en fonction des priorités définies dans le plan du Gouvernement haïtien. Le Premier Ministre, le Président et moi-même sommes parfois critiqués par des membres de la presse haïtienne alléguant que ce mandat serait une sorte de grand complot colonial que j'aurais fomenté pour prendre le contrôle d'Haïti. Je certifie au Conseil que cela est faux. Mon seul objectif

est d'aider les Haïtiens à mettre en place ce qu'ils ont décidé de faire, d'autant que leur connaissance et leur appréciation de la situation sont de très loin supérieures aux miennes.

Tout ce que nous pouvons faire pour accélérer la distribution concrète de l'aide sur le terrain aura des conséquences positives sur la vie des Haïtiens. Cela apportera davantage de transparence, de responsabilisation et d'efficacité. Je suis convaincu que le Gouvernement des États-Unis s'acquittera de ses responsabilités à cet égard et je remercie la Secrétaire d'État pour l'intérêt personnel qu'elle porte à cette question tout comme son chef de cabinet, M^{me} Cheryl Mills. Elles se sont réellement engagées personnellement dans ce processus et Cheryl s'est déjà rendue à deux reprises à Haïti pour soutenir le Gouvernement haïtien dans la mise en œuvre des priorités qu'il s'est fixées.

Au-delà de l'engagement du Gouvernement et des donateurs multilatéraux, de nouveaux engagements personnels importants ont été pris avant même le déroulement de la mission commerciale. Par exemple, le Fonds de développement économique Soros a lancé un projet d'investissement en Haïti, Haiti Invest Project, avec un programme d'investissement par actions basé sur un engagement initial de 25 millions de dollars qui pourrait atteindre 150 millions de dollars. Ce projet peut apporter beaucoup en Haïti. Un homme d'affaires irlandais, Michael Carey, et plusieurs de ses collègues, ont récemment créé la fondation Soul of Haiti suite à différentes visites dans le pays, et ils ont proposé d'accueillir une délégation d'hommes d'affaires haïtiens en Irlande au mois d'octobre. L'ancien Directeur de la Federal Emergency Management Agency (Agence fédérale pour la gestion des situations d'urgence), en fonction lorsque j'étais président, M. James Lee Witt, s'est engagé à mettre 250 000 dollars à disposition pour la formation des femmes haïtiennes en matière de préparation aux catastrophes et il a déjà commencé à recenser des lieux de formation en coordination avec le Gouvernement haïtien et l'ONU. Un de mes partenaires au sein de ma Global Initiative, un homme d'affaires indien, M. Desh Deshpande, qui nourrit 1 million d'enfants par jour en Inde, s'est engagé à œuvrer en Haïti à la multiplication des remarquables programmes de nutrition dans les écoles déjà en cours. Un cadre spécialiste des questions énergétiques, M. Rolando González Bunster, citoyen binational de la République dominicaine et des États-Unis, a offert d'installer, pour commencer, cinq

éoliennes de la marque Vestas fabriquées au Danemark, capables de fournir une énergie renouvelable et économique à des prix compétitifs en quelques mois seulement. Nous savons qu'il existe en Haïti un potentiel énorme encore inexploité en matière d'énergie solaire et éolienne.

L'ONU étudie également les moyens de répliquer dans le pays un programme communautaire pilote de recyclage que j'ai pu observer récemment à Port-au-Prince. Il offre en effet, à ma connaissance, les meilleures possibilités actuelles de réduire la déforestation tout en créant 10 fois plus d'emplois que n'en crée la production de charbon et en réduisant les coûts.

Autre exemple : dans un quartier où je me suis rendu, un jeune homme et ses neuf collègues ont recruté de nouveaux employés pour procéder au ramassage et au triage des ordures, après quoi les déchets organiques sont transformés en compost et en engrais biologique. Le papier est recyclé avec de la sciure pour être transformé en briquettes de cette taille environ. Je comptais en apporter une pour chacun des membres du Conseil de sécurité, mais j'ai oublié de les apporter avec moi aujourd'hui. Quatre d'entre elles permettent de préparer un dîner; elles coûtent un penny chacune, soit un cinquième de ce qu'il en coûte en Haïti pour faire cuire son dîner avec du charbon de bois. Et le nombre d'emplois nécessaires à la collecte et au tri des ordures, à la production de ces briquettes dans des presses manuelles et à leur vente au porte à porte est de 10 à 20 fois supérieur au nombre d'emplois créés par l'abattage d'arbres, qu'il faudrait, au passage, laisser sur pied, et leur transformation en charbon de bois.

Il est tout simple de penser à un produit qui coûte un penny à l'unité et dont la production pourrait littéralement employer des centaines, voire des milliers, de personnes rien qu'en Haïti et nous aider à faire reculer la déforestation galopante alors même que nous cherchons à accroître les capacités agricoles avec la production de mangues, de café et de beaucoup d'autres produits. Ces choses-là sont importantes. Nombre des personnes ici présentes savent que, en plus de sa mission commerciale, la Banque interaméricaine de développement tiendra bientôt une conférence commerciale sur Haïti pour attirer l'attention des milieux d'affaires et des investisseurs de l'Amérique latine et des Caraïbes, du Canada, des États-Unis et de l'Europe sur ce pays. Nous y travaillons.

Permettez-moi enfin de dire ce que je n'ai nullement l'intention de faire. Je ne vais pas remettre au Conseil une seule analyse écrite de plus sur les problèmes d'Haïti. Si je dépose un rapport, il ne portera que sur ce que nous avons réalisé ou sur ce que nous n'avons pas réussi à faire. Je remercie très vivement l'ONU pour l'équipe qu'elle a fournie, dont certains employés permanents – des personnes remarquables – avaient déjà travaillé avec moi sur le tsunami.

Je suis également reconnaissant au Secrétaire général d'avoir nommé M. Paul Farmer pour m'assister en qualité d'adjoint. Nous travaillons tous les deux pour l'ONU pour un dollar par an, et nous apprécions cette compensation pour notre travail. Je connais Paul Farmer depuis plus de 15 ans. Depuis 2005, nous avons travaillé ensemble en Afrique, au Rwanda et au Malawi. De fait, il a été mon traducteur en 2004 lorsque je me suis rendu en Haïti pour travailler avec le gouvernement qui était alors en place, afin d'aider le pays à faire face au problème du sida. Le travail qu'il a accompli dans les montagnes d'Haïti pour fournir à certaines des populations les plus pauvres de notre région des soins de santé accessibles et de qualité a été reconnu dans le monde entier. Il travaille pour Haïti depuis 1983, date où il était encore étudiant. Lorsque j'ai demandé à ma fille il y a une douzaine d'années ce qu'elle savait de Paul Farmer, elle a répondu qu'il était l'Albert Schweitzer de sa génération.

Nous avons effectivement de la chance qu'il ait accepté d'être l'Envoyé spécial adjoint en Haïti. Il a beaucoup de contacts personnels et de crédibilité auprès du Gouvernement haïtien. Il a déjà rencontré les représentants de l'ONU et d'organisations à but non lucratif, dont George Soros et Jeffrey Sachs. Il a rencontré l'équipe de Paul Collier, qui a remis à l'ONU une analyse et un ensemble de recommandations sur l'économie d'Haïti. Nous travaillons tous dessus, et nous sommes totalement déterminés à produire des résultats tangibles pour l'ONU et, surtout, pour le peuple haïtien.

Je voudrais, pour terminer, demander simplement à chaque membre du Conseil de sécurité de prendre conscience du rôle effectif et potentiellement critique qu'il peut jouer. J'apprécie l'appui que le Conseil accorde à la MINUSTAH et la sécurité que cette dernière a instaurée, ce qui a permis de réaliser les progrès enregistrés à ce jour. J'espère que les investissements qui ont été faits dans le domaine socioéconomique égaleront ou dépasseront les

contributions promises ou celles qu'évoqueront ici aujourd'hui les orateurs qui me suivront.

Cela fait près de 35 ans que je me rends en Haïti. Il y a 210 ans, Haïti était l'île la plus riche des Caraïbes. C'est aujourd'hui le pays le plus pauvre de notre continent, mais lorsque nous voyons les Haïtiens ici à New York, au Canada et en France, et même beaucoup d'Haïtiens en Haïti, nous constatons qu'ils sont intelligents, créatifs, innovateurs et qu'ils réussissent. Ils ont souffert de la mal-gouvernance, des mauvais traitements et de la négligence au sein même de leur société comme de la part de leurs voisins et de leurs partenaires de la communauté internationale. Aujourd'hui, nous avons en Haïti un excellent groupe de dirigeants. Nous pouvons faire changer les choses, et parce que nous pouvons le faire, nous devons le faire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Bill Clinton de sa déclaration. Nous lui sommes reconnaissants pour son exposé, pour sa présence et pour le rôle moteur extraordinaire qu'il a assumé sur cette question.

Je donne maintenant la parole au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat public sur Haïti. Cette séance montre clairement que le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale continuent de rester fermement attachés au processus de stabilisation en Haïti. Je suis honoré de compter parmi mes cointervenants, le Premier Ministre, M^{me} Pierre-Louis, et le Président Clinton, Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti.

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) bénéficie de la collaboration constante des autorités haïtiennes. Je tiens à souligner à cet égard le rôle moteur du Premier Ministre, M^{me} Pierre-Louis, et le ferme soutien qu'elle accorde à ce partenariat. Nous sommes extrêmement reconnaissants au Président Clinton d'avoir bien voulu associer son prestige et ses capacités exceptionnels à l'action menée en Haïti pour un avenir meilleur. Sa contribution sera inappréciable pour le développement socioéconomique du pays.

Le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi (S/2009/439) présente un bilan actualisé du processus de stabilisation pour ce qui est des cinq

repères clefs approuvés l'an dernier par le Conseil de sécurité. Ces repères sont : le dialogue politique et les élections; l'extension de l'autorité de l'État; le climat de sécurité et la stabilité; le renforcement de l'état de droit et des droits de l'homme; et le développement socioéconomique.

En introduction au présent débat, j'aimerais résumer les principaux faits survenus dans chaque domaine, tout en soulignant quels autres efforts restent à faire.

Le dialogue politique est au cœur du processus de stabilisation. Une opération de maintien de la paix ne peut réussir que s'il existe une véritable volonté de changement dans le pays hôte. À cet égard, nous jugeons encourageants les efforts déployés par le Président Préval, le Premier Ministre, M^{me} Pierre-Louis, et le Gouvernement haïtien pour favoriser un dialogue constructif dans le pays. La mise en place par le Président Préval d'une série de commissions à large participation chargées des questions d'intérêt national a favorisé la tenue de débats participatifs sur l'avenir du pays.

Nous avons également constaté à la fin de l'année dernière une amélioration fort nécessaire de la collaboration entre les pouvoirs exécutif et législatif du Gouvernement. Cela a préparé la voie à l'adoption d'une série de lois clefs, y compris dans le domaine financier, qui ont permis d'annuler l'essentiel de la dette internationale d'Haïti, soit 1,2 milliard de dollars. La semaine dernière, le Sénat haïtien a investi 11 nouveaux membres qui avaient été élus en juin. Nous espérons que la reconstitution de la chambre haute préparera la voie à des actions plus efficaces de la part du Parlement qui, par le passé, n'a pas souvent disposé d'un quorum suffisant.

Au moment où Haïti est confronté à des choix difficiles mais a également une excellente occasion d'aller de l'avant, il faut renforcer ces tendances positives. Le pays ne peut pas se permettre de retomber dans la même paralysie institutionnelle et politique que celle qui l'a affligé en 2008. Il est d'une importance critique que toutes les instances gouvernementales renforcent leur collaboration, évitent de tenir des discours incendiaires, et assument conjointement la responsabilité des décisions difficiles. Une telle coopération est indispensable pour recenser et mettre en œuvre les solutions aux problèmes urgents, poursuivre la lutte contre l'impunité et la corruption, et

garantir la stabilité institutionnelle nécessaire au développement.

La communauté internationale peut apporter son concours en soutenant clairement et fermement ceux qui mettent l'intérêt national au-dessus de leurs petites ambitions personnelles. La société civile a également la responsabilité de s'engager à assurer la viabilité et la légitimité des décisions qui affectent l'ensemble du peuple haïtien.

Deuxièmement, s'agissant de l'extension de l'autorité de l'État, des progrès ont été réalisés en matière de renforcement des capacités institutionnelles d'Haïti. La Mission y contribue, dans la limite de ses moyens, en fournissant des experts pour aider les principaux ministères, ainsi que dans les domaines de la gouvernance locale et de la gestion des frontières. En collaboration avec les autorités haïtiennes, la MINUSTAH a appuyé des réformes qui ont conduit à une augmentation des recettes douanières et à une amélioration de la gestion des ressources locales. Les partenaires bilatéraux et les organisations internationales appuient un certain nombre d'autres initiatives en matière de renforcement des capacités, ce dont nous tenons à les remercier.

Cependant, toutes ces initiatives, prises dans leur ensemble, ne représentent qu'une fraction de ce que nous devons faire pour permettre à l'État de fournir des services de base à la population, élément critique pour assurer la stabilité sur le long terme. La réalisation de progrès réels dans ce domaine dépendra de la volonté politique des dirigeants haïtiens et de l'appui ferme et coordonné des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Troisièmement, dans le domaine de la sécurité, l'année dernière, des progrès ont été constamment accomplis pour faire face aux menaces pesant dans les zones rurales et urbaines et pour renforcer plus avant les capacités propres d'Haïti en matière de sécurité. La MINUSTAH a collaboré avec les autorités nationales pour assumer différentes fonctions, notamment des opérations antigang à Cité Soleil et Martissant, le maintien de la sécurité le long des frontières terrestres et maritimes, les mesures de lutte contre les enlèvements, l'action face aux troubles civils et aux menaces ponctuelles, et des patrouilles régulières dans l'ensemble du pays, y compris des zones isolées.

Parallèlement, la Mission a également appuyé le renforcement de la Police nationale d'Haïti qui est un élément essentiel de la stratégie de sortie de la MINUSTAH. La Police nationale d'Haïti compte

désormais près de 10 000 officiers, y compris 468 nouveaux qui ont obtenu leur diplôme le mois dernier. Les cadres moyens et supérieurs de la Police suivent une formation supérieure, en partie grâce à des bourses bilatérales. La MINUSTAH travaille avec les partenaires d'Haïti pour appuyer les programmes nationaux visant à améliorer les capacités institutionnelles et les infrastructures de la police.

Ces avancées sont encourageantes et devraient contribuer à donner confiance aux investisseurs. Ceci dit, nous ne devons pas baisser la garde prématurément avant que ces avancées ne soient consolidées. Haïti est toujours confronté à des menaces, notamment le risque que des bandes organisées, des criminels et d'autres groupes armés reprennent leurs activités, la corruption et la violence qui accompagnent les trafics illicites, ainsi que les troubles civils. Toutes ces menaces peuvent être exploitées à des fins personnelles ou politiques, notamment dans le contexte des prochaines élections. De possibles trublions exploiteront probablement tout signe de faiblesse ou de désengagement.

Bien que la Police nationale d'Haïti se renforce, elle ne dispose pas encore des capacités nécessaires pour faire face à ces menaces sans assistance. La présence continue des éléments militaires et policiers de la MINUSTAH reste indispensable pour protéger les acquis que nous avons obtenus et pour continuer de progresser. En conséquence, le Secrétaire général, dans son rapport, recommande le maintien de la composante de sécurité à un niveau dans l'ensemble similaire, mais avec des ajustements au niveau de sa configuration. Il s'agit notamment du rapatriement d'un certain nombre de véhicules blindés de transport de troupes accompagné d'une diminution de l'effectif de notre composante militaire de 120 hommes. Parallèlement, il a suggéré une augmentation de 120 agents dans la composante de police, pour que toutes les unités de police constituées aient des effectifs conformes aux normes des Nations Unies. Ces mesures permettraient de réduire la visibilité de la Mission, tout en lui donnant plus de souplesse et en maintenant sa capacité de faire face efficacement aux menaces éventuelles au cours des 12 prochains mois.

Parallèlement, de plus amples efforts doivent être déployés pour remédier aux importants problèmes d'équipement de la police haïtienne, en particulier en dehors de Port-au-Prince, et pour augmenter ses ressources financières et renforcer ses compétences de gestion. Pour tenir les échéances prévues dans les plans

nationaux de réforme, il est essentiel que les autorités haïtiennes continuent d'accorder la priorité aux décisions politiques nécessaires, tout en continuant de recevoir un appui fort et soutenu de la part de la MINUSTAH et des donateurs bilatéraux.

Quatrièmement, nous avons constaté de nouvelles avancées pour ce qui est du renforcement des autres institutions garantes de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme, conformément aux plans nationaux et en faisant appel à la détermination des dirigeants d'Haïti.

Dans le domaine de la justice, l'École de la magistrature a été inaugurée et fonctionne après avoir été fermée pendant un certain nombre d'années. Il importe que le recrutement de la première promotion de magistrats soit accéléré pour tirer pleinement profit de cette nouvelle ressource. De même, nous espérons que l'organe de contrôle du système judiciaire – le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire – sera bientôt mis en place.

Pour ce qui est du système pénitentiaire, la construction d'une nouvelle prison près de Port-au-Prince et la remise en état d'autres prisons sont en cours. Il s'agit là d'une première étape importante pour trouver une solution au problème urgent du surpeuplement extrême des prisons. Il faut faire davantage pour renforcer l'Office de protection du citoyen, qui jouera un rôle essentiel pour promouvoir le respect des droits de l'homme.

Nous devons garder à l'esprit le fait que la création de toutes ces institutions est un processus qui s'inscrit sur le long terme. L'engagement continu des dirigeants haïtiens et l'appui soutenu de la communauté internationale sont indispensables pour créer un cadre institutionnel solide de protection des droits juridiques et des droits de l'homme du peuple haïtien.

Le cinquième volet du processus de stabilisation, le développement socioéconomique, n'est pas, comme le Conseil le sait, la tâche principale des opérations de maintien de la paix. Mais il existe un lien fort entre sécurité, stabilité et développement. Les opérations de maintien de la paix peuvent aider à créer les conditions du développement, mais la stabilisation ne saurait être une réussite s'il n'y a pas de perspectives d'amélioration tangible de la vie quotidienne du peuple haïtien.

La Mission s'est attelée, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs, à mettre en lumière la nécessité des dividendes de la paix. La création de plusieurs milliers d'emplois temporaires grâce à des projets nécessitant une main-d'œuvre nombreuse a permis de répondre aux besoins immédiats. Mais, dans l'avenir proche, il est essentiel que l'assistance soit maintenue et qu'elle soit généreuse.

Nous avons également essayé de nous faire l'écho de cette approche dans le cadre du travail de la MINUSTAH, notamment en mettant à profit, entre autres, notre capacité en matière d'ingénierie. Les priorités de nos ingénieurs seront nécessairement dictées par les besoins opérationnels de la Mission. Mais, en nous aidant à accomplir les tâches qui relèvent de notre mandat, leur travail, qui consiste à réparer l'infrastructure de base ou à répondre à des besoins urgents, peut également faire une différence dans la vie de chacun et peut renforcer les relations entre la MINUSTAH et la communauté dans laquelle nous opérons.

En parallèle, il est vital que d'autres efforts soient faits pour jeter les bases d'un progrès à long terme, en misant sur la reprise de l'activité du secteur privé. Aujourd'hui, il semble que la conjoncture soit propice. Les avantages propres à Haïti en tant que lieu d'investissement ont été soulignés à maintes reprises au cours de l'année écoulée. La participation du Président Clinton, en sa qualité d'Envoyé spécial des Nations Unies, peut permettre de mettre en place le dynamisme et la coordination nécessaires pour réussir. Parallèlement, il est indispensable que les dirigeants haïtiens fassent appel au secteur privé et prennent les mesures réglementaires additionnelles qui sont indispensables pour créer un environnement qui soit véritablement propice aux affaires.

Pour terminer, je tiens à dire qu'au cours des deux dernières années, les événements sur le terrain ont bien montré que la stabilité se construit lentement et qu'il faut s'attendre à essayer des revers. Mais ils nous ont également montré que si nous persévérons et maintenons le cap, nous pouvons avancer. Nous restons convaincus qu'Haïti a aujourd'hui une occasion historique de changement, comme le Président Clinton vient de le souligner. Nous ne pouvons pas perdre confiance lorsque nous faisons face à des défis et nous ne pouvons pas considérer les progrès passés comme acquis. Mais nous devons nous efforcer de les nourrir et de les consolider. Grâce à l'engagement constant des

dirigeants et du peuple haïtiens et avec l'assistance du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble, je suis convaincu que le processus de stabilisation sera couronné de succès et que le peuple haïtien pourra voir s'ouvrir devant lui l'avenir meilleur auquel il aspire depuis si longtemps.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Annabi de son exposé. Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, Premier Ministre d'Haïti.

M^{me} Pierre-Louis (*parle en français*) : Du lieu de cette prestigieuse assemblée où je suis invitée à prendre la parole aujourd'hui au nom de mon pays, Haïti, je voudrais transmettre aux membres les plus amicales et solidaires salutations du Président Préval, du Gouvernement de la République et du peuple haïtiens.

Je voudrais d'entrée de jeu exprimer les remerciements du Gouvernement à l'Ambassadeur Susan Rice, Présidente aujourd'hui du Conseil de sécurité, au Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, à son Représentant spécial en Haïti, l'Ambassadeur Hédi Annabi, à l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, le Président Clinton, à son assistant le docteur Paul Farmer, aux membres du Conseil de sécurité et à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont contribué de façon significative au travail de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je profite également de cet instant spécial pour saluer la mémoire de tous ceux et de toutes celles qui ont perdu la vie en travaillant pour assurer et garantir la stabilité de mon pays.

La population haïtienne est la première à prendre la mesure des progrès accomplis jusqu'ici, grâce aux efforts conjugués de la MINUSTAH, de la communauté internationale, et de la Police nationale d'Haïti, pour rétablir dans le pays un climat de paix, de stabilité et de sécurité, conditions sine qua non pour garantir les investissements dont le pays a tant besoin aujourd'hui. Et à ce compte, il nous faut bien souligner la contribution indéniable de la MINUSTAH dans ce processus de stabilisation du pays.

Après son arrivée dans un État Membre en proie à une crise profonde et multidimensionnelle, force est de reconnaître aujourd'hui que la Mission a déjà eu des effets dans la mise en œuvre de son mandat, qu'il s'agisse des appuis institutionnels et du renforcement de l'État, de l'assistance à la construction des capacités

et des compétences des administrations locales à desservir les citoyens et les citoyennes, de l'accompagnement des réformes garantissant l'émergence de l'état de droit à travers l'amélioration des forces et des services de la Police nationale d'Haïti, de l'appareil judiciaire et du système pénitentiaire, comme de la diffusion des pratiques et des attitudes respectueuses des droits de la personne et de l'amélioration à court terme de la situation socioéconomique des gens vivant dans les quartiers réputés les plus difficiles.

Notre pays vit aujourd'hui de profondes mutations et, comme les membres le savent, tout changement engendre des résistances ancrées dans une forme de statu quo conservateur, qui menacent les efforts entrepris pour mettre le pays sur la voie de la modernisation et du développement. Mais, en dépit des soubresauts qui le secouent toujours çà et là et qui le fragilisent encore, le Gouvernement s'est engagé résolument à créer les conditions susceptibles de donner confiance aux investisseurs locaux et d'attirer les investisseurs étrangers, car la priorité aujourd'hui doit être donnée à la création d'emplois dignes, durables et respectueux de l'environnement.

En dépit des chocs successifs subis au cours de l'année 2008, le Gouvernement a continué, et continue encore, d'investir dans la réhabilitation des infrastructures urbaines et rurales, dans la fourniture d'électricité et d'eau potable, dans l'augmentation de la capacité de production des aliments et dans la création d'autres biens et services. Le réseau routier national est en chantier et l'offre énergétique, comme en eau potable, s'améliore. Des lois et des dispositions administratives le confirment pour ces deux secteurs. Les réformes essentielles pour le développement économique sont en cours et la participation citoyenne à la vie politique est encouragée. Le processus d'identification de tous les Haïtiens et de toutes les Haïtiennes est également engagé.

Il nous appartient donc, à nous Haïtiens et Haïtiennes, toutes tendances politiques et idéologiques confondues, avec l'appui de nos partenaires internationaux et des membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, de permettre que nous gardions le cap sur une trajectoire qui engage Haïti de manière irréversible vers la croissance économique et un développement durable, équitable, qui prenne vraiment en compte les besoins de la population.

Cependant, compte tenu du niveau de sous-investissement public et privé généralisé, des revendications légitimes non satisfaites et de l'état de déstructuration que le pays traîne encore, ces progrès, quoique perceptibles et non négligeables, sont loin de pouvoir significativement nous éloigner des zones de risque, de la profonde fragilité et de l'extrême vulnérabilité environnementale et humaine du pays. Il est vrai que tout problème grave et complexe requiert souvent du temps et d'importants investissements afin d'être résolu. Celui d'Haïti n'est pas étranger aux membres du Conseil. Le Président Clinton et M. Annabi viennent d'en parler largement.

Je l'ai dit, et l'ai redit, lors de la conférence des donateurs tenue à Washington le 14 avril dernier, et je le redis, Haïti est aujourd'hui à un tournant décisif de son histoire et il nous faut saisir les occasions qui s'offrent au bénéfice de la population entière. De fait, nous travaillons sans relâche pour prévenir sa rechute dans l'instabilité et l'incivilité. Et nous voudrions bien pouvoir continuer à compter sur votre collaboration et votre partenariat pour renforcer les progrès en cours, de sorte que nous puissions continuer à recueillir les fruits de la paix sociale et de la stabilité politique que nous avons plantés ensemble.

Pour cela, nous allons devoir collectivement et progressivement relever d'énormes défis qui, aujourd'hui encore, menacent la stabilité du pays. En premier lieu, les prochaines échéances électorales constituent de sérieux enjeux dans la lutte pour le pouvoir local, législatif et présidentiel et peuvent dès lors conduire à toutes sortes de dérives qu'il nous faut pouvoir éviter à tout prix. Deuxièmement, le projet d'amendement constitutionnel devra passer par un processus participatif des différentes forces politiques et des diverses communautés d'intérêts, et demande un compromis politique fondamental pour l'avenir du pays.

Face à ces défis qui exigent de nous tous engagement et fermeté, les réponses à apporter ne souffrent plus d'attendre. Il s'agit en premier lieu d'engager les investissements susceptibles d'accroître la production nationale, de réduire la vulnérabilité environnementale, de développer nos immenses potentialités touristiques et d'améliorer les infrastructures sociales de base, en fournissant ainsi un plus large accès à la population. Et pour cela, il est important que la communauté internationale tienne les promesses qu'elle a engagées lors de la conférence des donateurs à Washington en avril dernier, et je remercie

le Président Clinton d'en avoir encore une fois fait état lors de cette séance.

Il nous faut construire et étendre les infrastructures productives pour faciliter le développement d'entreprises privées et la création intensive d'emplois. L'emploi demeure aujourd'hui la priorité numéro un du pays. Il nous faut briser le cercle de la corruption et de l'impunité, et reconstruire les capacités institutionnelles de l'État pour qu'il reprenne ses droits sur toute l'étendue de son territoire et assure ainsi ses fonctions régaliennes. Il nous faut susciter l'intérêt des acteurs locaux, partout dans le pays, de manière à créer des possibilités d'emplois décentralisés au niveau des différentes régions, et rééquilibrer la distribution de la population en améliorant ses conditions de vie. Il nous faut redonner confiance aux jeunes du pays, qui constituent la majorité de la population et qui souffrent d'être négligés, alors qu'il faut pouvoir canaliser et valoriser leur potentiel et leur créativité dans l'effort de reconstruction nationale. Il nous faut accueillir positivement les contributions de la diaspora haïtienne – et merci encore au Président Clinton d'en avoir parlé – dans ses domaines de compétence, qu'elle a gagnés de haute lutte en terre étrangère. Nous devons enfin engager l'État et la société civile dans la bataille des droits sociaux, économiques et culturels essentiels à la grande majorité des Haïtiens et des Haïtiennes, aux femmes, aux artistes, aux créateurs.

Voilà les défis qu'il nous faut relever, voilà le programme dans lequel nous nous sommes engagés avec chacun, ici, au Conseil de sécurité et dans la communauté internationale. En effet, le Gouvernement de la République d'Haïti n'est pas dans une position d'attentisme. Nous avons pris des initiatives qui ont pour but de lui permettre d'améliorer globalement son fonctionnement et celui de son environnement d'affaires.

Comme chacun le sait, le Gouvernement a satisfait aux conditionnalités conduisant au point d'achèvement de l'allègement de la dette à hauteur de 1,2 milliard de dollars. Ainsi, il a présenté le budget 2009-2010 en respectant les délais constitutionnels pour la première fois depuis l'adoption de la Constitution en 1987; il a finalisé le processus devant conduire à la certification d'Haïti afin qu'il puisse poursuivre l'exploitation des opportunités de la loi HOPE (*Haitian Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement Act*).

Il a démocratiquement négocié avec le Parlement et les parties prenantes la fixation du salaire minimum à un niveau qui garantit l'attractivité et la compétitivité d'Haïti; il apporte des appuis directs au renforcement de la production et à la construction des capacités d'investissement dans les secteurs susceptibles de protéger l'environnement et d'encourager la reforestation, dont le programme de café de haut de gamme d'Haïti.

Pour avoir amélioré le processus d'enregistrement des entreprises, il encourage celles-ci à s'installer dans le pays pour continuer à valoriser la loi HOPE II, que ce soit pour les productions agricoles, l'élevage, le tourisme, la construction des logements ou des bâtiments industriels, qui offrent d'immenses opportunités aux investisseurs, lesquels doivent aujourd'hui regarder Haïti autrement. En effet, nous sommes tous conscients que c'est par l'investissement privé et public, créateur d'emplois et de richesses, que viendra le développement d'Haïti, et non par l'aide humanitaire, même si elle est aujourd'hui nécessaire pour soulager les souffrances des secteurs de la population les plus vulnérables.

La République d'Haïti, le Président Préval et moi-même faisons nôtres les recommandations du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en date du 1^{er} septembre 2009. Et je prends plaisir à le citer en la circonstance :

« La stabilisation et la paix se font rarement sans heurt mais je reste convaincu qu'Haïti a aujourd'hui une occasion historique de progrès. J'engage instamment les dirigeants et le peuple haïtiens, et leurs partenaires dans le processus de stabilisation, à continuer de prendre une part active aux efforts visant à créer un avenir meilleur pour ce pays remarquable. »
(S/2009/439, par. 87)

Je fais miens ces propos du Secrétaire général. Et, pour les jeunes générations de mon pays si avides de savoir et de connaissances; pour les femmes engagées dans le combat pour l'équité et la reconnaissance de leurs droits; pour les paysans trop longtemps laissés-pour-compte à qui doit revenir une part importante des effets positifs de la croissance et du développement, et ce ne sera que justice; pour tous ceux, toutes celles qui, dans le secteur privé, dans les organisations non gouvernementales, dans la société civile, ont investi et investissent encore dans le pays, sous une forme ou sous une autre, prenant des risques quotidiens,

exprimant leur créativité, donnant temps et énergie à des entreprises toujours fragilisées par la réversibilité des choses, je dis haut et fort, de ce lieu rassembleur où s'expriment en même temps toutes les inquiétudes et toutes les espérances du monde, qu'Haïti vivra, Haïti doit aller de l'avant, Haïti peut encore une fois, comme elle l'a déjà fait par le passé, inventer un moment d'épiphanie qui l'engage résolument dans la voie du progrès et de la modernité, au bénéfice de la population haïtienne tout entière.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M^{me} Pierre-Louis de sa déclaration pleine de dynamisme et de l'impulsion remarquable qui est la sienne en Haïti. Je tiens à remercier également une fois de plus le Président Clinton. Il doit nous quitter en raison d'autres engagements mais je souhaite lui redire, avant qu'il ne nous quitte, toute notre reconnaissance pour sa présence ici cet après-midi.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de bien vouloir limiter la durée de leur intervention à cinq minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte par écrit et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant tout, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à ces importantes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier la délégation du Royaume-Uni du travail efficace qu'elle a réalisé à la présidence du Conseil le mois dernier.

Nous saluons la participation à notre débat d'aujourd'hui de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, le Président William Jefferson Clinton. Nous comptons que son travail dynamique à ce poste débouchera sur une véritable percée en ce qui concerne la mobilisation des investissements et de l'aide internationale en vue du relèvement socioéconomique d'Haïti.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annabi, de son exposé circonstancié sur les derniers événements survenus en Haïti, et de sa présentation du rapport du Secrétaire

général (S/2009/439) sur les activités de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH). Nous partageons les principales analyses et recommandations de ce rapport. Nous saluons Madame le Premier Ministre d'Haïti, M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, et nous la remercions des informations qu'elle nous a communiquées. Nous lui souhaitons plein succès dans ses fonctions face aux problèmes rencontrés par Haïti.

Dans le cadre du processus de stabilisation en cours en Haïti, des résultats tout à fait positifs ont été enregistrés. Le processus politique a pris de la vigueur, les organes d'État ont été constitués et des élections sénatoriales ont eu lieu. Grâce aux efforts conjugués de la Police nationale haïtienne et des forces de maintien de la paix des Nations Unies, on est arrivé à des conditions de sécurité plus stables.

Cependant, la situation dans le pays est toujours très fragile. Le contexte socioéconomique très précaire constitue une menace constante à la stabilité. La MINUSTAH joue un rôle important dans le maintien de l'ordre public dans le pays. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies ont permis de rétablir l'autorité de l'État pendant les troubles civils; elles ont apporté le soutien nécessaire à la population frappée par les cyclones pour l'aider à faire face et elles ont assuré la sécurité au cours des élections sénatoriales.

L'ONU consacre d'importants efforts à l'intensification du processus politique en Haïti et à l'instauration d'un climat de dialogue et de réconciliation nationale. Nous nous devons de souligner le bon niveau de coopération entre la Mission et les forces de maintien de l'ordre haïtiennes. Les contingents de maintien de la paix de l'ONU et la police haïtienne coopèrent efficacement à la surveillance des frontières maritimes et terrestres ainsi que dans la lutte contre la criminalité.

L'aide fournie par la Mission à la remise sur pied et à la réforme des organes responsables de la sécurité constitue un axe principal de son action. Des policiers russes servent dans les rangs de la Mission. Nous comptons que le plan d'augmentation progressive des effectifs de la Police nationale haïtienne permettra un transfert graduel des responsabilités aux forces de police haïtiennes.

Nous notons l'importante contribution apportée par les organisations régionales d'Amérique latine et des Caraïbes à l'aide multilatérale dont bénéficient les Haïtiens. Nous appuyons le plan de renforcement de la

stabilité élaboré par le Secrétaire général pour la période 2009-2011. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre fidèle des dispositions de ce plan permettra d'obtenir des progrès réguliers dans les domaines d'action prioritaires en Haïti.

C'est au Gouvernement et au peuple haïtiens qu'incombe au premier chef le maintien de la paix et de la sécurité dans ce pays. Cependant, il est clair qu'ils continuent aujourd'hui d'avoir besoin de l'aide internationale. Nous appuyons donc, ainsi que le recommande le Secrétaire général, la prolongation d'un an du mandat de la Mission, à savoir jusqu'en octobre 2010. La Fédération de Russie continuera d'appuyer le peuple et le Gouvernement haïtiens dans ses efforts pour bâtir un État stable et démocratique.

M. Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): D'emblée, je souhaite la bienvenue à S. E. M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, Premier Ministre d'Haïti, et à l'ancien Président Bill Clinton, qui vient de quitter la salle du Conseil. Nous lui souhaitons plein succès en tant qu'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti et le remercions de son exposé. Je voudrais remercier M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé et des efforts qu'il consacre à la stabilisation d'Haïti.

La situation en Haïti est à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis longtemps, mais elle a récemment attiré une attention internationale accrue, comme le montrent la convocation de la conférence des donateurs à Washington, en avril dernier, ainsi que les deux visites effectuées sur place par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et son Envoyé spécial pour Haïti, l'ancien Président Bill Clinton. Ce sont évidemment des indicateurs positifs de l'attention qu'accorde la communauté internationale à la stabilisation en Haïti.

Ma délégation est convaincue qu'Haïti dispose aujourd'hui d'une occasion historique alors qu'il traverse une phase délicate de renforcement du processus de paix et œuvre à la réalisation d'un développement durable. Toutes les parties concernées doivent réaffirmer leur engagement en faveur d'un avenir meilleur en Haïti.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la coopération politique qui est en cours entre toutes les parties. Nous saluons les progrès accomplis dans de nombreux domaines, notamment la tenue d'élections sénatoriales, l'adoption de lois fondamentales et la

poursuite du dialogue. Ma délégation espère que les efforts visant à instaurer un climat plus pacifique et stable se poursuivront et que des progrès tangibles seront enregistrés dans le processus politique et le renforcement de la sécurité en général.

Mon pays note avec satisfaction les progrès réguliers accomplis dans la réforme du secteur de l'état de droit, en particulier l'extension de l'autorité de l'État et le renforcement des systèmes policier, judiciaire et pénal conformément aux plans nationaux de réforme. Nous espérons que ces réformes stimuleront les efforts faits pour améliorer la situation dans le domaine des droits de l'homme grâce à la lutte contre la corruption, la criminalité organisée, le trafic illicite et l'impunité.

Malgré ces réalisations, mon pays demeure préoccupé au sujet de l'observation faite par le Secrétaire général dans son rapport (S/2009/439), selon laquelle la collaboration entre certaines institutions haïtiennes demeure fragile :

« il se pourrait qu'on revienne à la situation antérieure, à savoir que des tensions et des désaccords pourraient réapparaître entre les pouvoirs publics haïtiens, d'autant que des groupes influents dans le pays sont toujours prêts à aviver les tensions pour promouvoir leurs propres intérêts » (S/2009/439, par. 2).

En outre, le rapport fait état de l'aggravation des troubles civils du fait de la détérioration de la situation économique. Il ne fait aucun doute que la récurrence de cyclones destructeurs et la récente crise d'insécurité alimentaire qui ont frappé Haïti ont également empiré les conditions de vie de la majorité des Haïtiens et alourdi le fardeau socioéconomique que doit supporter l'État.

Étant donné que la sécurité et la stabilité sont directement liées à une amélioration des conditions économiques, sociales et de développement, les efforts de toutes les autorités haïtiennes, la coopération entre les diverses institutions publiques et l'aide internationale sont nécessaires pour aider Haïti à continuer de lutter contre les menaces auxquelles il est confronté sur les plans sécuritaire, social et économique.

Mon pays adhère aux observations faites par le Secrétaire général aux paragraphes 26 et 27 de son rapport sur la nécessité de moduler la configuration de la force de la Mission des Nations Unies pour la

stabilisation en Haïti afin de suivre le rythme des événements sur le terrain en Haïti. Dans ce contexte, nous nous félicitons des mesures recommandées par la Mission suite à son évaluation et espérons qu'elles mèneront à la mise au point d'une stratégie de reconfiguration de la Mission.

Enfin, nous appuyons et saluons les recommandations du Secrétaire général dans son rapport, notamment celles qui concernent la prorogation du mandat, et convenons avec lui que la responsabilité première du progrès incombe au peuple haïtien.

M. Puente (Mexique) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, puisqu'il s'agit du premier débat public du Conseil sous votre direction, je voudrais réaffirmer la conviction de ma délégation que les travaux du Conseil de sécurité seront fructueux ce mois-ci.

Je félicite également Sir John Sawers, Représentant permanent du Royaume-Uni, ainsi que sa délégation de l'excellent travail réalisé pendant leur présidence du Conseil au cours du mois d'août.

Je voudrais commencer par remercier M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, Premier Ministre d'Haïti, de sa présence au conseil. Nous avons écouté sa déclaration avec beaucoup d'attention. Ma délégation se félicite également de la participation de l'ancien Président Bill Clinton et salue le travail remarquable qu'il a effectué afin de mobiliser les efforts internationaux en faveur d'Haïti et de les traduire en changements véritables pour la vie du peuple haïtien. Nous remercions également M. Hédi Annabi de son exposé et réitérons notre appui aux travaux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) qu'il dirige.

Le débat d'aujourd'hui revêt une importance particulière pour le Mexique en ce qu'il reflète l'engagement clair du Conseil de sécurité en faveur de la stabilité politique, de la reconstruction et du développement d'Haïti. Le Mexique se félicite de la volonté exprimée cette année par la communauté internationale de promouvoir la prise de mesures concrètes en faveur d'Haïti, comme l'ont prouvé les visites de haut niveau sur place effectuées par le Conseil de sécurité (voir S/2009/175) et le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social en mai (voir E/2009/105), le débat public sur la situation présidé par ma délégation au mois d'avril (voir S/PV.6101) et la conférence des donateurs à Haïti

convoquée par la Banque interaméricaine de développement.

Haïti est un exemple évident de l'attention globale qu'exigent de nombreuses situations de crise qui sont au programme du Conseil de sécurité et qui vont au-delà de la notion étroite du maintien de la paix et de la stabilité. Comme en a décidé le Conseil dans sa déclaration présidentielle du 22 juillet 2009 (S/PRST/2009/23), la consolidation de la paix après un conflit est un ciment indispensable au développement durable au lendemain du conflit.

Le Mexique se félicite des progrès accomplis en Haïti avec l'appui de la MINUSTAH dans des domaines comme la politique électorale, la consolidation des institutions, la sécurité, l'état de droit et les droits de l'homme. Cependant, comme le note le rapport du Secrétaire général, les progrès demeurent fragiles et leur viabilité dépend en grande partie de l'amélioration de la situation socioéconomique du peuple haïtien. Il importe donc d'appuyer les efforts qui sont à présent dirigés par l'ancien Président Clinton pour promouvoir la démocratie et le développement en Haïti.

Le Mexique voudrait voir la MINUSTAH continuer à collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies pour aider Haïti à consolider le développement, l'aide humanitaire, l'état de droit et la sécurité, ainsi que sa capacité à réagir aux désastres naturels.

Le Mexique approuve la recommandation du Secrétaire général, qui préconise de renouveler le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre 2010. Nous devons tenir compte du fait que son travail reste essentiel à un moment où la capacité de la police haïtienne n'est pas encore pleinement développée et où la stabilité de l'État reste gravement menacée. En outre, étant donné l'évolution constante de l'environnement national et régional, nous appuyons la proposition du Secrétaire général de moduler la configuration de la force de la Mission en accroissant la composante policière et en diminuant la composante militaire.

Le Mexique reconnaît l'appui que la MINUSTAH a apporté au Gouvernement haïtien pour les questions politiques, logistiques et de sécurité dans la tenue des élections d'avril et juin. Nous réaffirmons à quel point il est important que la Mission continue de fournir son assistance au Gouvernement haïtien pour les élections présidentielles et locales prévues fin 2010. Il ne fait

aucun doute que pour que ces élections soient un succès, il faudra une volonté politique de tous les acteurs et une participation accrue de la société civile, pour garantir leur transparence, et la participation de tous.

Sur le plan de la sécurité, nous encourageons la MINUSTAH à continuer de renforcer les capacités et la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti (PNH) pour l'aider à faire face à la multiplication des gangs et autres groupes armés, à la violence liée au trafic d'armes et de drogues et à la traite des êtres humains ainsi qu'aux troubles civils de grande ampleur.

Le Mexique est favorable à l'adoption d'une approche régionale en ce qui concerne le trafic de drogues et d'armes en Haïti et appelle les États de la région à continuer d'aider la MINUSTAH et la police nationale à faire face à ces problèmes, compte tenu de leurs conséquences sur la sécurité transfrontalière et régionale. Nous estimons qu'il est impératif de renforcer le mandat de la MINUSTAH ainsi que sa fonction de soutien et de formation de la police pour ce qui est de la sécurité des frontières terrestres et maritimes.

Nous sommes également préoccupés par la situation en Haïti sur le plan de droits de l'homme. Nous encourageons les autorités haïtiennes et les gouvernements de la région à œuvrer de concert pour lutter contre la traite des enfants aux niveaux national et transfrontalier. Nous appuyons le travail effectué par la MINUSTAH, avec le soutien de l'UNICEF, pour continuer de protéger les droits des enfants en Haïti.

S'agissant de la coopération internationale, il est impératif de définir, en collaboration avec le Gouvernement d'Haïti, les moyens d'élaborer une stratégie internationale globale visant à répondre aux besoins économiques concrets du pays. Dans le cadre de sa coopération avec Haïti, la communauté internationale peut œuvrer à deux niveaux : premièrement, en situation d'urgence, nous devons faire face aux premières nécessités de la population en matière de santé et d'alimentation et, deuxièmement, en ce qui concerne la coopération à moyen et long terme, nous devons renforcer les capacités institutionnelles et administratives du pays, ce qui est essentiel à la reprise du développement économique.

Le Gouvernement mexicain a décidé de mettre Haïti au premier rang de ses priorités dans le cadre de sa politique de coopération et d'apporter une

contribution à hauteur de ses capacités et de ses possibilités. Mon pays a créé le Fonds mexicain de coopération avec Haïti pour répondre aux demandes formulées par les autorités haïtiennes dans six secteurs principaux : l'agriculture, l'éducation, l'énergie, la santé, la sécurité et le tourisme.

Le Gouvernement mexicain a convoqué une conférence panaméricaine, qui se tiendra les 4 et 5 novembre à Mexico, dans le but de coordonner la coopération avec Haïti. L'objectif de cette conférence est de réaliser une analyse approfondie de la coopération avec Haïti, d'encourager la coordination des efforts pour s'assurer que la coopération internationale est étroitement associée aux efforts nationaux visant à mettre en place de meilleures conditions en vue d'un développement durable et à garantir des retombées réelles pour le peuple haïtien. Cet événement sera organisé par les gouvernements du Mexique et d'Haïti et l'Organisation des États américains.

Pour terminer, je me permets de signaler que ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite ultérieurement par le représentant de l'Uruguay au nom du Groupe des amis d'Haïti.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne et saisissons cette occasion pour vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat public sous votre présidence. La Croatie apprécie tout particulièrement la présence aujourd'hui des deux principaux représentants du Secrétaire général pour Haïti et du Premier Ministre haïtien, M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, qu'elle remercie de l'éclairage précieux qu'ils apportent au Conseil sur la situation.

La Croatie souhaite également saisir cette occasion pour féliciter le nouvel Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, l'ancien Président Bill Clinton, de sa nomination. Nous saluons la vision qu'il apporte sur la question et nous espérons que son rôle mobilisateur permettra d'obtenir l'investissement international si nécessaire à la création d'un avenir meilleur pour des millions d'Haïtiens.

En outre, la Croatie réitère son soutien au travail remarquable réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annabi, par les composantes civiles et militaires de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et par l'équipe de pays des Nations Unies, et les en félicite.

Aux côtés du Secrétaire général, leur dévouement sans faille et leurs efforts de tous les instants réaffirment avec force la détermination de la communauté internationale d'aider Haïti à asseoir solidement sa future stabilité politique et économique.

Si nous trouvons encourageants les progrès réalisés dans plusieurs domaines, le rapport du Secrétaire général (S/2009/439) indique une nouvelle fois que beaucoup de personnes en Haïti continuent de ne pas profiter des avancées significatives enregistrées, en particulier dans le domaine socioéconomique. Face aux défis interdépendants auxquels Haïti est toujours confronté aujourd'hui, il faut maintenir l'aide coordonnée de la communauté internationale et de ses nombreux membres, en fonction des priorités haïtiennes.

En effet, nous avons été très intéressés de voir comment l'accroissement de la stabilité a amené une augmentation de l'aide internationale et des investissements, deux éléments indispensables à l'apparition de changements importants en Haïti. À cette fin, la Croatie se félicite du document final de la conférence des donateurs qui s'est tenue en avril et de l'annulation de la dette d'Haïti qui l'a suivie, ainsi que des prêts affectés à la réduction de la pauvreté et aux dépenses favorables à la croissance. Il s'agit là d'importants signes d'une plus grande confiance de la communauté internationale, qui considère qu'Haïti est sur la bonne voie. C'est pourquoi nous espérons que la mission commerciale prévue en octobre de cette année sous la direction de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, M. Clinton, contribuera également à cette nouvelle dynamique d'engagement politique international en vue d'aider le peuple haïtien à instaurer des conditions durables favorables à une meilleure qualité de vie. Malgré tous ces défis et au moment où une occasion historique d'avancer est offerte à Haïti, il est impératif que la communauté internationale des donateurs respecte les engagements pris auparavant.

Dans le même temps, le Gouvernement haïtien doit s'aligner sur cette bonne volonté et ce soutien internationaux en consolidant des acquis obtenus de dure lutte par une volonté politique soutenue dans le but de traduire ces engagements par des actions réelles sur le terrain. Cela permettra de renforcer davantage la coopération et le dialogue politiques nationaux, accrus au cours des derniers mois mais qui n'en demeurent pas moins fragiles. Seul un processus politique, sans exclusive, permettra de tenir les élections dans les

temps et de réaliser les réformes constitutionnelles requises. À cet égard, les élections sénatoriales d'avril dernier ont représenté une importante épreuve de vérité pour Haïti, à partir de laquelle il faut tirer des enseignements majeurs. Une réponse ferme et efficace est nécessaire pour faire face aux irrégularités constatées dans le processus électoral et aux incidents violents qui s'ensuivent, si l'on veut regagner la confiance du public dans le système électoral.

La Croatie se réjouit d'apprendre qu'au cours de la période considérée dans le rapport, des dispositions législatives clefs ont été adoptées, avec notamment l'approbation du budget de l'État et la mise en place d'un salaire minimum. Nous constatons également que des progrès ont été réalisés par certaines commissions présidentielles dans la manière de traiter des questions de priorité nationale. Ces étapes importantes auront, nous l'espérons, des retombées positives sur la vie quotidienne d'un grand nombre d'Haïtiens. Nous restons néanmoins préoccupés par le report continu de la mise en œuvre du programme législatif commun de 2008.

La Croatie salue les avancées constantes enregistrées sur le plan de la sécurité en dépit des tensions croissantes liées aux problèmes socioéconomiques actuels. Le maintien de la stabilité en Haïti requiert un engagement constant des autorités haïtiennes en faveur du renforcement des grandes institutions publiques et de la réalisation des réformes constitutionnelles. On ne peut asseoir solidement la sécurité politique et économique d'Haïti sans renforcer l'état de droit. Un meilleur cadre législatif et la création d'un système judiciaire et pénal indépendant et crédible, en conformité avec les normes internationales, sont des conditions indispensables pour lutter contre le climat d'impunité qui règne actuellement face à la violence comme à la corruption et pour renforcer la confiance nationale dans les institutions de l'État. Cela implique un financement international suivi en vue de la poursuite de la professionnalisation et du renforcement des capacités des forces de police et du secteur judiciaire en particulier.

Consciente que la sécurité et la stabilité sont des conditions nécessaires à un développement économique à long terme, la Croatie reconnaît également le rôle crucial que doit jouer la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti aux côtés des autorités haïtiennes pour les aider à relever les défis intersectoriels restants. Il n'en demeure pas moins

que l'avenir d'Haïti est entre les mains du peuple haïtien, à qui il incombe au premier chef de veiller à ce que l'évolution se poursuive.

Nous sommes favorables à la recommandation du Secrétaire général de prolonger de 12 mois le mandat de la Mission, tout en procédant à quelques réajustements d'effectifs comme indiqué dans le rapport, ce qui constitue une reconnaissance claire de l'évolution positive de la situation entraînée par le processus de stabilisation. La Croatie considère qu'une présence forte de l'ONU sur le terrain, par le biais de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies, est nécessaire dans un avenir proche pour permettre de pérenniser les avancées réalisées à ce jour et de minimiser les risques de retournement de situation en consolidant davantage les réformes politiques et économiques.

Nous espérons également que toute future reconfiguration de la MINUSTAH prévoira une participation accrue d'officiers de police féminins lors de chaque augmentation prévue des effectifs. La Croatie estime en effet que des agents féminins joueraient non seulement un rôle critique dans l'aide aux victimes de violence sexiste et sexuelle, mais qu'elles constitueraient également des exemples non négligeables pour leurs homologues de la nouvelle force de police nationale.

M. Araud (France) : Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir organisé ce débat sur la situation en Haïti et l'action de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Ce débat contribue à maintenir l'attention internationale sur la situation de ce pays. Le nombre exceptionnel de délégations qui prendront part au débat aujourd'hui, en particulier d'États de la région, dont le rôle est essentiel, montre l'intérêt large suscité par ce dossier.

Je souhaite aussi naturellement remercier M^{me} Pierre-Louis, Premier Ministre de la République d'Haïti, de son exposé et l'assurer que nous l'avons écoutée avec beaucoup d'attention et, naturellement, provenant de la France, beaucoup de sympathie.

La France s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par la Suède au nom de la présidence de l'Union européenne. Permettez-moi seulement d'ajouter quelques commentaires à titre national.

Cela a été déjà souligné avant moi : au cours des dernières années, Haïti a connu des progrès importants

au prix des nombreux efforts consentis par la communauté internationale, mais également par le Gouvernement et le peuple d'Haïti. Ces progrès sont le fruit de la mobilisation constante de la communauté internationale, illustrée par le soutien unanime du Conseil de sécurité à l'action de la MINUSTAH, soutien que nous renouvelerons bientôt. Je tiens à saluer l'engagement continu et opiniâtre du Secrétaire général de l'ONU. Je veux aussi saluer l'action remarquable de M. Annabi, le Représentant spécial du Secrétaire général.

Nous savons tous à quel point il est difficile de maintenir l'attention de la communauté internationale sur tel ou tel pays, tant les crises se multiplient malheureusement à travers le monde. Mais alors que peu à peu, la situation s'améliore en Haïti, certains pourraient être tentés de baisser la garde. Au contraire, c'est dans cette phase vertueuse que nous devons renouveler nos efforts.

L'action déterminée de M. Clinton en faveur d'Haïti et son engagement généreux ont déjà produit des résultats. Ils méritent d'être soutenus. L'amélioration des conditions de sécurité doit permettre d'amplifier la mobilisation internationale, d'encourager les investisseurs – comme l'a souligné le Premier Ministre d'Haïti – et d'encourager également les organisations non gouvernementales à s'engager pour aider la société haïtienne à prendre pleinement en main son destin, car c'est à la reconstruction de l'État haïtien et au développement économique et social que nous devons aujourd'hui consacrer nos efforts.

La France se réjouit donc de la mobilisation résolue de la communauté internationale sur le plan économique et financier. La conférence de Washington a manifesté le soutien des bailleurs de fonds internationaux et a permis de mobiliser des fonds, ainsi que de l'aide budgétaire. L'accès d'Haïti au point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés en juin permet de substantielles annulations de dettes. Le Club de Paris, en juillet dernier, a annoncé un très important effacement de dettes des créanciers bilatéraux, dont la France.

Dans cette entreprise, le rôle de l'ONU est évidemment crucial. La MINUSTAH joue un rôle dans le domaine de la stabilisation. Les organismes des Nations Unies présents sur place, sous la supervision du Représentant spécial du Secrétaire général, contribuent au développement économique et social. Mais la responsabilité ultime du succès repose sur les

épaules du Gouvernement et du peuple haïtiens. C'est donc au Gouvernement et au peuple haïtiens que nous devons apporter notre pleine aide, notre soutien dans leur combat difficile et courageux. Ils peuvent compter sur nous. Ils peuvent compter sur la France, naturellement, qui est attachée à Haïti par des liens historiques, culturels et humains que nous n'oublions pas. La France participe à la MINUSTAH. Elle est sur le terrain et elle a augmenté récemment son aide, en particulier après les ouragans dévastateurs de l'an dernier.

Il est de notre responsabilité collective de continuer à appuyer les efforts des autorités haïtiennes en vue de la stabilisation du pays, du renforcement des institutions démocratiques et du développement durable. L'Organisation des Nations Unies et les autorités haïtiennes doivent poursuivre le travail engagé. La France continuera d'apporter son soutien à l'ONU comme au Gouvernement haïtien.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à tous ceux qui ont remercié de leur présence ici aujourd'hui M^{me} Pierre-Louis, le Premier Ministre d'Haïti, et l'ancien Président des États-Unis, M. Clinton, en sa nouvelle qualité d'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti. Leur contribution suscite des efforts importants en faveur de la réalisation des objectifs dont nous sommes convenus en Haïti. Nous saluons leur vision et leur énergie, et nous vous sommes reconnaissants, Madame la Présidente, de donner aujourd'hui au Conseil l'occasion de les entendre en personne. Je voudrais également souhaiter de nouveau la bienvenue dans cette salle au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annabi, et le remercier, ainsi que toute l'équipe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), des efforts continus qu'ils déploient en Haïti.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur Haïti (S/2009/439) brosse un tableau que nous avons reconnu : des progrès importants et des tendances positives dans certains domaines, mais des difficultés persistantes dans d'autres. Dans le domaine de la sécurité, la stabilité et le calme relatifs des six derniers mois sont encourageants, surtout qu'il y a eu, au cours de cette période, deux séries d'élections sénatoriales très serrées. Une des conséquences de l'amélioration de la sécurité est que la MINUSTAH est bien moins susceptible d'avoir à mener des opérations à grande échelle de rétablissement de la sécurité comme celle qu'elle a menée à Cité-Soleil en 2007. Cela a permis de

procéder à une légère réduction des effectifs militaires, laquelle s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de policiers.

Nous nous félicitons de la tenue périodique de ce type d'examens, conforme à la démarche et aux principes énoncés dans la déclaration présidentielle adoptée par le Conseil lors du débat du mois dernier sur le maintien de la paix (S/PRST/2009/24). Nous encourageons le Représentant spécial et le commandant de la Force à continuer à surveiller de près le niveau des effectifs et la position de la MINUSTAH afin de veiller à ce que les rares ressources disponibles en matière de maintien de la paix soient utilisées au mieux.

Notre objectif est de créer les conditions permettant à Haïti d'assumer la responsabilité de sa propre sécurité, et à la mission de maintien de la paix des Nations Unies d'achever sa tâche. Personne ne dit que c'est chose faite. Comme le Secrétaire général, nous pensons que la présence de la MINUSTAH reste essentielle pour le moment. Mais nous pensons aussi que le plan de consolidation des Nations Unies donne le sentiment d'une avancée vers l'objectif d'un Haïti capable de garantir sa propre stabilité et sa propre sécurité.

L'aspect des activités de la MINUSTAH qui sera peut-être le plus important au cours de la prochaine période sera le renforcement des capacités locales. Les efforts de formation et d'encadrement de la Police nationale d'Haïti, dans le contexte du plan de réforme de la police, sont essentiels pour étendre et consolider l'autorité de l'État. La MINUSTAH et l'ensemble de la communauté internationale doivent se concentrer toujours plus sur le renforcement des capacités locales dans les domaines de la police et de la justice et, d'une manière générale, du respect de l'état de droit.

Nous partageons également l'avis de ceux qui estiment que le développement socioéconomique est indispensable à la stabilité à long terme d'Haïti. Tous les efforts que nous déployons pour soutenir et renforcer les institutions de l'État haïtien seront réduits à néant si nous ne sommes pas en mesure de donner aux habitants d'Haïti la possibilité d'avoir un rôle dans leur avenir et si nous n'ouvrons pas, pour eux et pour leurs enfants, la perspective d'une vie meilleure. C'est pourquoi nous nous félicitons particulièrement de la décision prise par le Secrétaire général de faire de l'ancien Président, William Clinton, son Envoyé spécial pour Haïti. Nous avons déjà pu constater

certaines résultats entraînés par son énergie et ses idées, notamment l'annonce faite le mois dernier de la tenue d'une grande mission commerciale par des investisseurs privés.

Comme le Premier Ministre haïtien, M^{me} Pierre-Louis, l'a fait remarquer, l'occasion se présente de changer la façon dont Haïti est perçu et d'encourager le type d'investissement qui modifiera la dynamique socioéconomique du pays. Il est possible d'engager Haïti sur la voie de la sécurité, de l'investissement et du développement. Gardons les yeux fixés sur cet objectif afin que, au cours des années à venir, nous puissions ajouter Haïti à la liste des pays que l'ONU a aidés à passer d'une situation de conflit à une stabilité autonome.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais, en ce premier débat public du Conseil pour le mois de septembre, vous féliciter chaleureusement, Madame la Présidente, ainsi que le reste de la délégation des États-Unis, pour votre accession à la présidence du Conseil pendant ce mois.

Je tiens également à exprimer notre profonde gratitude à l'Ambassadeur John Sawers et à la délégation du Royaume-Uni pour sa direction éclairée des travaux du Conseil en août. Je félicite le Président William Clinton pour sa nomination en tant qu'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti et le remercie de sa déclaration. Je remercie M. Hédi Annabi, qui dirige la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de son exposé riche en détails. Je souhaite la bienvenue au Premier Ministre d'Haïti, M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, et la remercie de sa participation au débat du Conseil aujourd'hui.

Ma délégation se félicite des progrès accomplis pendant la période considérée pour ce qui est des cinq repères énoncés dans le Plan de consolidation d'Haïti, progrès représentés par la tenue des élections sénatoriales, l'adoption de textes législatifs clefs et la poursuite d'un dialogue sans exclusive sur certaines questions essentielles auxquelles le pays doit faire face. Nous notons également avec satisfaction les efforts vigoureux déployés par le Président Préval pour créer quatre commissions chargées d'examiner des questions d'importance nationale qui, à notre avis, permettront d'atteindre ces repères et apporteront un changement concret dans le pays.

En dépit de ces progrès, nous restons vivement préoccupés par la fragilité de la situation en matière de sécurité et par l'absence de progrès pour ce qui est de

la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels en Haïti. Nous trouvons inquiétantes les informations indiquant que des enfants continuent d'être les victimes d'actes criminels – dans de nombreuses affaires de viol, les victimes étant des mineurs – tandis que la traite d'enfants destinés à être exploités sexuellement ou économiquement reste un problème. Les chocs politiques et économiques, ainsi que les plus graves catastrophes naturelles qui ont touché le pays en 2008, ont non seulement aggravé la situation économique, déjà difficile, mais ont également fait obstacle à la pleine mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement.

En ce moment décisif, nous estimons que le plein engagement des dirigeants et du peuple haïtien et la mise en œuvre d'une stratégie socioéconomique globale et solide visant à mobiliser les ressources nationales, stimuler la croissance, créer des emplois, réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie de la population sont de la plus haute importance pour Haïti. Ma délégation soutient l'évaluation du Secrétaire général, selon lequel les autorités haïtiennes ont besoin qu'on les aide d'urgence à réaliser leurs programmes de mesures sociales et économiques ciblées visant à s'attaquer à l'extrême vulnérabilité du pays et de sa population, en particulier pour ce qui est de l'insécurité alimentaire qui touche près de deux millions d'Haïtiens.

Pour garantir la sécurité et la stabilité en Haïti, la stratégie de la communauté internationale pour le pays devrait être de concentrer ses efforts sur le renforcement de la Police nationale d'Haïti, de la gouvernance locale et nationale et de l'état de droit et de placer le pays sur le chemin du redressement et du développement durable. À cet égard, nous exhortons les donateurs à honorer les engagements qu'ils ont pris à la conférence des donateurs de haut niveau organisée par la Banque interaméricaine de développement en avril dernier à Washington.

Nous tenons à saisir cette occasion pour remercier le Président Clinton des efforts qu'il déploie sans cesse pour attirer l'investissement étranger et recueillir un appui international pour Haïti. Nous sommes convaincus que, grâce à sa grande expérience et à son engagement actif en Haïti, le Président Clinton, en sa qualité d'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, aidera d'une manière significative le Gouvernement haïtien à faire face aux défis actuels dans les domaines politique et économique et dans le domaine de la sécurité.

Tout en notant que la responsabilité principale pour le processus de stabilisation de leur pays incombe au Gouvernement et au peuple haïtiens, nous saluons le travail admirable de la MINUSTAH qui aide à maintenir la stabilité et à rétablir la sécurité en Haïti. La présence continue de la MINUSTAH reste indispensable pour éviter de possibles revers ou rechutes dans la mise en œuvre du plan de consolidation.

Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général selon lequel il faut proroger le mandat de la Mission pour une année supplémentaire, jusqu'au 15 octobre 2010. Cependant, compte tenu des progrès réalisés pour ce qui est du renforcement des forces de sécurité haïtiennes et de l'élaboration d'une stratégie de transfert des responsabilités opérationnelles de la MINUSTAH, nous sommes d'avis que la Mission doit reconfigurer ses composantes et s'adapter aux circonstances nouvelles sur le terrain.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil, à vous assurer de nouveau de la coopération de ma délégation, qui va essayer de réduire très sensiblement la déclaration qu'elle avait préparée, et à vous souhaiter plein succès dans vos travaux. Je tiens également à saluer la présence parmi nous du Premier Ministre d'Haïti, M^{me} Pierre-Louis, et à remercier le Président Clinton de sa déclaration. Ma délégation se réjouit de voir de nouveau le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annabi, dans cette salle. Nous le félicitons de son travail et le remercions de son rapport.

Si nous ne souhaitons pas que, dans plusieurs années, dans cette même salle, l'on répète sans cesse les mêmes questions et que l'on formule sans relâche les mêmes bonnes intentions à propos d'Haïti, nous devons nous poser la question suivante et y répondre avec honnêteté : qu'avons-nous fait de mal pendant 15 ans, car nous ne voyons toujours pas le progrès et le bien-être que nous souhaitons pour le peuple haïtien? Encore plus important, nous devons analyser ce que nous sommes en train de faire et nous demander si nous sommes vraiment sur la bonne voie et si nous sommes certains que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pourra quitter Haïti dans un délai raisonnable, laissant derrière elle un État fort, un pays en paix et un peuple prospère.

À quatre reprises, la communauté internationale a cru avoir atteint son objectif, et à cinq reprises, elle a dû revenir. S'il est vrai qu'Haïti abandonne petit à petit un passé de conflit, il semble également vrai que les progrès accomplis restent néanmoins extrêmement fragiles. À cet égard, le Costa Rica considère lui aussi qu'il n'est pas encore souhaitable de commencer à penser à une stratégie de sortie pour la MINUSTAH, mais appuie la recommandation visant à la reconfigurer.

Pour mon pays, la Mission de stabilisation et la communauté internationale n'ont pas réussi à établir un partenariat avec le peuple haïtien qui permette de combiner des actions visant à garantir la durabilité des progrès accomplis. S'il est vrai que les cinq interventions en Haïti étaient justifiées pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible d'ignorer le fait qu'en grande partie, notre échec est dû au fait que nous avons obstinément ignoré le fait que la durabilité de la paix et de la stabilité dépend du développement social, économique et politique de toute communauté humaine.

Nous pensons, comme le professeur Jeffrey Sachs, que la stabilité est à la base du décollage de l'économie. Il est donc essentiel de compléter les activités de maintien de la paix avec des mesures conçues pour parvenir à un développement durable qui garantissent la stabilité future et les acquis obtenus ces dernières années en matière de sécurité.

Nous pensons que certaines des difficultés auxquelles nous nous heurtons pour instaurer une paix durable en Haïti sont liées au modèle social, économique et politique que nous avons avancé. Le Costa Rica est un fervent défenseur du principe de prise en main nationale dans le cadre des processus de reconstruction et de consolidation de la paix. Cependant, nous ne pensons pas qu'au nom de ce principe de prise en main nationale, la communauté internationale doit appuyer et soutenir des options qui, de toute évidence, ne sont pas adaptées, comme par exemple le rétablissement de l'armée haïtienne démantelée il y a quelques années, à laquelle on a apparemment recommandé d'attribuer des fonctions typiquement civiles, telles que la protection de l'environnement. Pire encore, dans certains cas, elle pourrait appuyer la police en cas de troubles civils.

Les priorités d'Haïti ne résident pas dans la création d'une institution militaire, ni dans le gaspillage des rares ressources du pays sous forme de

dépenses militaires, soit dit en passant, ne répondent à aucune menace extérieure pour le peuple haïtien. Le peuple et le Gouvernement haïtiens, avec la communauté internationale, doivent affiner la définition de leurs priorités nationales. Je pense que l'exposé du Premier Ministre haïtien, M^{me} Pierre-Louis, cet après-midi, a apporté des réflexions positives dont ma délégation se félicite car elles démontrent plus de clarté dans la vision des autorités et du peuple haïtiens sur l'avenir qui s'offre à eux.

Le Costa Rica pense que l'absence de développement économique et social mérite une attention prioritaire. Nous pensons qu'il faut consacrer davantage d'énergie à combattre certains problèmes chroniques comme l'insécurité alimentaire et la très faible productivité agricole. Dans ce domaine, nous pensons qu'il serait très judicieux d'établir des paramètres de développement, comme l'a suggéré de manière informelle le représentant du Japon pendant la mission des membres du Conseil de sécurité en Haïti. Il est impensable qu'Haïti ne produise que la moitié des aliments dont il a besoin. De telles circonstances expliquent sans aucun doute le fort taux d'anémie de la population, qui touche plus particulièrement les femmes et les enfants.

Une autre priorité urgente est l'élaboration et la mise en place d'une stratégie nationale de développement du capital humain. Presque la moitié de la population haïtienne actuelle a moins de 18 ans. Cette force de travail jeune et abondante a besoin de formations et d'emplois pour ne pas sombrer dans le désespoir, ajouter encore à l'instabilité du pays ou devenir une source d'instabilité internationale. S'atteler à la formation du capital humain est tout aussi important que d'accorder de l'attention à la stratégie nationale en matière de compétitivité. Haïti est dans l'obligation urgente d'établir un cadre de réglementation pour une économie moderne. Il est essentiel de libérer les facteurs de production, comme la propriété foncière, qui sont connus pour être des obstacles à la croissance.

Il est nécessaire également de favoriser la participation de la précieuse diaspora haïtienne au développement de son propre pays et de promouvoir un rôle plus dynamique de l'investissement étranger. Il faut également accorder la priorité à la prestation de services de base en général, la santé et l'éducation en particulier. S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement, Haïti n'en atteindra que deux, soit l'égalité des sexes et la réduction du VIH/sida. Le long

chemin qui sépare Haïti des autres objectifs s'explique en bonne partie, par la pénurie alarmante des services de base, dont nous sommes tous conscients.

Il est nécessaire que la société haïtienne continue d'œuvrer à la construction d'un environnement politique et institutionnel favorisant la modernisation et le développement. Le système politique haïtien doit cesser d'être le facteur qui limite et retarde les progrès du pays, et devenir l'instrument qui légitime la démocratie et crée les conditions propices au développement. Nous pensons qu'un système politique plus simple, plus prévisible et moins coûteux serait d'un grand secours à Haïti. Les nombreux processus électoraux successifs, et l'incertitude qu'ils engendrent, perturbent la stabilité dont ont besoin le secteur public et le secteur privé pour mener à bien leurs projets. Le coût des processus électoraux fréquents et multiples pourrait être rationalisé, pour éviter le gaspillage de ressources nécessaires à d'autres secteurs. Il faudrait aussi envisager de simplifier l'énorme appareil institutionnel pour une meilleure gouvernance du pays. Le maintien de la stabilité en Haïti dépendra également en grande partie de la manière dont ses autorités renforcent durablement les piliers du système de l'état de droit. À cet égard, nous nous félicitons des progrès accomplis dans ce domaine, et dont nous a rendu compte le Représentant spécial, M. Annabi.

Pour terminer, ma délégation reste préoccupée par la situation des enfants en Haïti, frappés par la malnutrition et ses conséquences, victimes d'abandons fréquents, de sévices et de la traite des êtres humains. Nous exhortons les autorités haïtiennes et la communauté internationale à veiller attentivement à la protection des enfants, et à élaborer et mettre en œuvre une stratégie qui élargisse leurs horizons, et fasse vraiment la différence pour les générations futures.

M. Kafando (Burkina Faso) : Je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir organisé cet important débat. Je tiens à saluer la participation du Président Clinton, Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, et je tiens surtout à le remercier pour son engagement et pour les efforts dont il fait montre, depuis sa prise de fonction, pour le retour de la paix et de la stabilité en Haïti.

Je salue par ailleurs la présence parmi nous de M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, Premier Ministre de Haïti, et la remercie pour son importante

communication. Je remercie également M. Annabi de son exposé.

S'agissant de la situation en Haïti, notre premier constat est que des progrès notables ont été enregistrés depuis l'examen du précédent rapport du Secrétaire général en avril dernier (S/2009/129), même si le pays reste confronté à certaines difficultés, liées notamment au fonctionnement des institutions.

Au nombre de ses acquis, citons la tenue des élections sénatoriales complémentaires des 19 avril et 21 juin 2009, malgré les incidents regrettables qui les ont émaillées. Toutefois, le faible taux de participation à ces premières élections depuis 2006 doit interpellier la classe politique haïtienne, qui devrait par conséquent œuvrer davantage à conquérir la confiance de la population et à créer, par la tolérance et le dialogue, les meilleures conditions possibles pour l'organisation d'élections plus crédibles à l'avenir. Pour l'heure, nous les invitons à accepter les résultats publiés le 24 juillet dernier, afin de permettre un bon déroulement de la législature.

Le fonctionnement régulier et efficace des institutions est nécessaire pour assurer la consolidation de la paix et de la stabilité. C'est pourquoi il faut se préoccuper du retard enregistré dans la mise en œuvre du programme législatif commun, adopté par le Gouvernement et le Parlement en 2008. Le rapport indique la lenteur et le faible taux d'adoption et de ratification par le Parlement des lois et conventions dudit programme. La loi budgétaire, par exemple, n'a été adoptée que le 2 juin 2009. Celle de 2009-2010 attend toujours de l'être. Il faut espérer que ce processus sera accéléré, afin de renforcer le cadre juridique et institutionnel du pays.

Nous félicitons les commissions chargées de la réforme constitutionnelle et de la sécurité pour leur rapport et surtout pour les propositions de réformes relatives au cycle électoral, à la double nationalité, à l'architecture de la sécurité et aux autorités locales. Il convient par ailleurs d'encourager les autres commissions chargées de la réforme de la justice, de la compétitivité et des technologies de l'information à poursuivre leurs travaux, afin de pouvoir soumettre leurs rapports respectifs dans les meilleurs délais.

Nous restons toujours préoccupés par les risques qui pèsent sur la situation sécuritaire en Haïti du fait de la persistance du manque d'emploi, de la corruption, des trafics de drogues et d'armes de petit calibre, ainsi que des troubles civils. Vu les faiblesses diverses

accusées par la Police nationale d'Haïti, et tout en remerciant les partenaires bilatéraux pour leur aide, qui a permis de renforcer les capacités de celle-ci, nous invitons la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à continuer son appui aux initiatives du Gouvernement. Sur le plan judiciaire, il convient d'appuyer les efforts des autorités haïtiennes, avec la collaboration de la MINUSTAH et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans la lutte contre la corruption, la criminalité et les divers trafics illicites.

La lenteur des progrès dans le domaine des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels, constitue une autre source de préoccupation pour ma délégation. La majeure partie de la population haïtienne vit en effet dans des conditions très précaires. C'est pourquoi nous sommes très reconnaissants au Président Clinton d'avoir pris cette question à bras le corps, en se consacrant depuis à la mobilisation de fonds et des investissements publics et privés en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations. À cet effet, nous sommes satisfaits de la conférence des partenaires bilatéraux tenue à Washington en avril dernier et au cours de laquelle d'importantes contributions ont été annoncées, en déplorant toutefois les retards constatés dans l'encaissement de ces fonds.

Comme on le voit donc, l'État haïtien éprouve encore beaucoup de difficultés à assurer sa sécurité et à entreprendre des actions vigoureuses de redressement de son économie, ce qui indique que la Mission de stabilisation reste une importante bouée de sauvetage pour le pays. Il faut la féliciter pour son action sur le terrain et l'encourager à poursuivre son assistance au Gouvernement dans la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et la préparation des prochaines échéances électorales.

Nous félicitons l'Envoyé spécial et le Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que tout le personnel de la MINUSTAH, pour leurs efforts en vue d'aider à la consolidation de la stabilité politique et de la paix dans ce pays qui en a tant besoin pour se consacrer enfin à son développement. Nous profitons de l'occasion pour remercier également les pays fournisseurs de contingents pour leur engagement en Haïti.

M. Zhang Yesui (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui.

Nous voudrions également souhaiter chaleureusement la bienvenue au Conseil de sécurité à S. E. M. William Jefferson Clinton, Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, et à S. E. M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, Premier Ministre d'Haïti. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2009/439) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), ainsi que de l'exposé que vient de présenter le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi.

Ces cinq dernières années, grâce à l'appui de la communauté internationale et, en particulier, aux contributions remarquables de la MINUSTAH, la situation de la sécurité en Haïti s'est grandement améliorée. Comme l'indique le plan de consolidation en annexe du rapport du Secrétaire général, Haïti a accompli des progrès encourageants sur les cinq repères du processus de consolidation. Nous avons également noté que la situation en Haïti demeure fragile, en particulier du point de vue économique, social et du développement. D'importants défis demeurent également en ce qui concerne le processus politique, le renforcement des institutions et le secteur de la sécurité, notamment pour ce qui est des secteurs policier, législatif, judiciaire, pénal et de la réforme institutionnelle, ainsi que de la lutte contre la corruption.

Alors que la communauté internationale continue d'apporter son appui, nous appelons le Gouvernement haïtien à faire preuve d'une plus grande détermination, à déployer davantage d'efforts et à accentuer de manière pratique ses activités de renforcement des capacités afin de véritablement assumer sa responsabilité de parvenir à une paix et une stabilité durables dans le pays. Nous attendons du Gouvernement haïtien qu'il renforce sa coordination avec la MINUSTAH et prenne des mesures efficaces dans les domaines politique, sécuritaire, économique et social. Il doit également poursuivre sa réforme législative et judiciaire, renforcer le recrutement et la formation des forces de police, et améliorer sa coordination avec ses voisins dans les domaines des contrôles aux frontières et de la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité. Dans le même temps, il est essentiel de renforcer le dialogue entre le Gouvernement haïtien, le Parlement, les partis politiques, le secteur privé et la société civile en vue de parvenir à un consensus, dans le cadre d'un effort conjoint visant à maintenir la stabilité dans le pays.

L'extrême pauvreté et le sous-développement économique et social sont les obstacles principaux à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans le pays. Afin de réaliser une stabilité durable, Haïti doit accomplir des progrès plus importants sur les plans économique et social. C'est au Gouvernement et au peuple haïtiens qu'incombe la principale responsabilité à cet égard. La communauté internationale doit fournir une aide adaptée aux conditions qui prévalent dans le pays. Par l'intermédiaire de la MINUSTAH, elle peut également apporter l'appui et les ressources nécessaires dans le cadre des efforts déployés sur les plans politique, de la sécurité et de l'état de droit.

Cependant, nous devons également réaliser qu'assurer le développement économique et social d'Haïti n'entre pas dans le cadre du mandat de la MINUSTAH. Le Conseil de sécurité ne peut pas se contenter de faire appel à la Mission pour assurer le développement du pays; les autres organismes des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les voisins d'Haïti et les pays de la région peuvent tous jouer un rôle plus important.

La MINUSTAH est déployée depuis maintenant cinq ans. Elle a apporté une importante contribution au maintien de la paix et de la stabilité en Haïti. Nous saluons son travail et rendons hommage à son personnel pour le dévouement dont il fait preuve. À un moment où la situation en Haïti demeure précaire, nous appuyons la présence continue de la MINUSTAH. Cependant, alors que les progrès se poursuivent dans le processus de consolidation et de stabilisation d'Haïti, la MINUSTAH devra à terme se décharger de ses responsabilités sur le Gouvernement et le peuple haïtiens. Nous espérons que la MINUSTAH se concentrera sur l'exécution de son mandat pour maintenir la paix et la stabilité en Haïti, et s'abstiendra d'entreprendre des tâches qui n'entrent pas dans le cadre de ses responsabilités.

À un moment où les pays du monde sont confrontés à toutes sortes de défis en matière de sécurité, la demande d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne cesse d'augmenter. Toutefois, les ressources disponibles pour le maintien de la paix sont limitées. Le Conseil de sécurité est actuellement engagé dans des débats sur la réforme des opérations de maintien de la paix. Il est nécessaire pour le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) d'effectuer une évaluation complète du mandat de la MINUSTAH, y compris les composantes

militaire et de police, le déploiement ainsi que l'utilisation efficace des ressources, afin de s'assurer que les atouts et les ressources de la Mission sont disposés de manière aussi adaptée que possible, de façon à continuer d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix et à proposer des plans de retrait le cas échéant.

Le renforcement des capacités du secteur haïtien de la sécurité est une tâche importante. La Commission chargée de la sécurité publique par le Président haïtien a élaboré des recommandations pour la création d'une force ayant un statut militaire. Ces recommandations méritent une plus grande attention. Nous espérons que l'Organisation des États américains, le Département des opérations de maintien de la paix et les pays de la région accorderont l'attention voulue aux recommandations concernant Haïti, afin de pouvoir ensemble parvenir à une solution.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*): Je voudrais moi aussi commencer, Madame la Présidente, par me féliciter de la tenue de ce débat public sous votre présidence. Je voudrais également remercier sincèrement le Président Clinton, Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti. Je remercie enfin le Représentant spécial, M. Annabi, de son exposé. Je souhaite la bienvenue au Premier Ministre, M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, et la remercie de sa présence aujourd'hui ainsi que de l'hospitalité offerte à notre mission il y a quelques mois, qui a été extrêmement productive et utile pour nous tous.

Ces six derniers mois, plusieurs événements importants ont permis d'accroître l'intérêt que revêt l'appui à Haïti. En particulier, la conférence des donateurs, qui s'est tenue à Washington, s'est avérée très importante. De nombreux pays, y compris le Japon, ont fait part de leur ferme appui au développement d'Haïti. Une partie du défi qui se présente maintenant à nous se compose de deux volets. Premièrement, la communauté internationale doit attacher beaucoup plus d'importance au développement en Haïti et s'y consacrer. Le deuxième objectif est de mobiliser l'appui et d'élargir la base de cet appui pour s'attaquer aux différents problèmes auquel est confronté Haïti, notamment le processus de relèvement après une série d'ouragans, l'insécurité alimentaire et le chômage des jeunes. Nous sommes fermement convaincus que le débat opportun d'aujourd'hui au Conseil contribuera à la réalisation de ces deux objectifs.

Les trois déclarations importantes que nous avons entendues cet après-midi contiennent des préoccupations prioritaires et des recommandations sur lesquelles nous devons tous ensemble nous concentrer. Je vais me limiter à trois points essentiels en ce qui concerne la stabilisation d'Haïti. Le premier point est le processus politique.

Après la mission du Conseil de sécurité en Haïti, les élections sénatoriales ont eu lieu, ce qui représente une action politique importante. Nous nous félicitons de l'organisation réussie de ces élections qui se sont déroulées sans incidents graves. Néanmoins, afin d'accroître l'intérêt de la population pour le processus politique, il est indispensable que le Gouvernement poursuive en justice les auteurs des crimes qui auraient été commis au cours de ce scrutin. En fonction de l'évolution des futurs événements politiques, y compris les prochaines élections à la Chambre des députés et l'élection présidentielle, des tensions internes peuvent apparaître. La communauté internationale doit donc continuer d'observer la situation politique dans le pays.

Le deuxième point concerne la situation sur le plan de la sécurité, qui a été relativement calme surtout grâce à l'action de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous nous félicitons des progrès notables accomplis, en particulier dans la formation de la Police nationale d'Haïti. En même temps, nous devons garder à l'esprit que la situation reste fragile et que des troubles sociaux peuvent apparaître si la pauvreté ne recule pas et si des moyens d'existence élémentaires ne sont pas garantis à la population.

Il importe de noter que la Police nationale d'Haïti ne dispose pas encore des capacités nécessaires pour se charger de façon satisfaisante du maintien de l'ordre sans l'appui de la MINUSTAH. Il est indispensable que la MINUSTAH continue de lui apporter une assistance technique au moins jusqu'en 2011, date à laquelle la Police nationale d'Haïti atteindra son objectif de formation d'une force professionnelle solide comprenant 14 000 agents. C'est pourquoi nous considérons que la présence des contingents et de la police de la MINUSTAH restera essentielle et nous sommes donc favorables à la prorogation du mandat de la Mission. Mais nous attendons également de la MINUSTAH qu'elle assume son mandat avec efficacité et compétence afin de satisfaire aux repères de son plan de consolidation.

Le troisième point concerne la situation économique et sociale.

Les plus grands défis auxquels Haïti doit faire face sont le sous-développement et la pauvreté. Afin de stabiliser la situation du pays, la sécurité alimentaire et la création d'emplois sont deux des questions qui doivent être tout particulièrement traitées de manière rapide et énergique. Les États qui ont annoncé des contributions au cours de la Conférence des donateurs doivent concrétiser leurs engagements, et des efforts doivent être déployés pour renforcer l'appui politique et financier et améliorer la coordination.

À cet égard, le Japon a annoncé au cours de la conférence une contribution de 50 millions de dollars à l'appui de la stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté. Depuis, nous avons dépêché une mission chargée d'examiner les éléments de cette mise en œuvre, nous nous sommes entretenus avec le Gouvernement haïtien et avons décidé d'apporter une assistance dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'éducation, du développement des ressources humaines, de l'environnement et de la protection contre les catastrophes. L'annulation par le Club de Paris de la totalité de la dette bilatérale est également une bonne nouvelle.

La création d'emplois et la promotion d'une activité économique dynamique requiert toutefois, selon nous, non seulement l'appui du secteur public mais aussi la contribution active du secteur privé, y compris de la diaspora. Nous devons redoubler d'efforts pour apporter des changements concrets dans la vie économique quotidienne de la population par la facilitation des échanges commerciaux et de l'investissement faisant intervenir le secteur privé. À cet égard, je loue l'initiative du Président Clinton de diriger une mission commerciale internationale d'investisseurs privés en Haïti au cours du mois d'octobre. Nous espérons que cette mission aura un impact positif sur la stabilisation du pays et permettra de favoriser l'investissement dans différents secteurs dans un avenir proche. Le Gouvernement haïtien, pour sa part, doit faire en sorte que le cadre législatif et réglementaire, ainsi que les infrastructures du pays, non seulement attirent les investissements mais aussi favorisent la transparence sur le marché.

Pour terminer, je tiens à remercier les pays qui ont fourni des contingents, des effectifs de police et un appui logistique appréciables car ils ont contribué à

améliorer de manière considérable la stabilisation dans des circonstances difficiles.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous féliciter pour votre accession à la présidence alors que ce mois promet d'être difficile. C'est un événement très important qui s'inscrit dans un programme de travail impressionnant. Je tiens également à remercier le Royaume-Uni du travail réalisé au cours du mois d'août.

Je m'associe aux précédents intervenants pour souhaiter la bienvenue au Premier Ministre Pierre-Louis à cette séance du Conseil aujourd'hui et la remercie pour les informations qu'elle a pu nous fournir. Nous apprécions également l'occasion qui nous a été donnée d'écouter l'Envoyé spécial du Secrétaire général, le Président Clinton, et saluons son engagement constant. Nous nous félicitons aussi de la présence du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi, et tenons à le remercier pour son action et son engagement.

L'Autriche souscrit à la déclaration qui sera faite ultérieurement par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne. Je souhaite m'arrêter sur plusieurs points particuliers fondés sur mon expérience personnelle au cours de la mission du Conseil de sécurité en Haïti.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2009/439) qui souligne l'appui constant de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) aux efforts nationaux en faveur de la paix et de la stabilité en Haïti. Nous avons le sentiment que la MINUSTAH, en dépit de circonstances très difficiles, est une réussite. Par le biais de cette mission de maintien de la paix, l'Organisation des Nations Unies a pu faire une différence, garantir la paix et la sécurité au peuple haïtien et protéger la population contre la violence et le crime organisé. Une des raisons de ce succès est, selon nous, la forte participation des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont pleinement appuyé cette Mission. Dans le même temps, la reconnaissance par l'ensemble de la communauté internationale du défi que représente la protection des citoyens en Haïti est importante. Des contributions ont ainsi été apportées de partout dans le monde, la Chine ayant par exemple fourni des contingents de police que nous avons pu rencontrer au cours de notre mission.

Des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne l'état de droit. L'appui précieux de la MINUSTAH a permis de renforcer progressivement la Police nationale d'Haïti et contribué ainsi de manière considérable à la sécurité et la stabilité le long des frontières terrestres et maritimes ainsi que sur l'ensemble du territoire. L'Autriche estime que la formation et le contrôle de sécurité en cours de la Police nationale d'Haïti constituent un élément essentiel du rétablissement d'institutions fiables et dignes de confiance en matière de sécurité. Nous approuvons également la proposition d'ajuster la configuration des forces de la MINUSTAH aux besoins spécifiques d'Haïti. L'augmentation des effectifs des unités de police formées permettra de renforcer la capacité d'appui de la MINUSTAH aux forces de sécurité haïtiennes.

En même temps, nous convenons avec les autorités haïtiennes que des progrès considérables doivent encore être réalisés en ce qui concerne les systèmes judiciaire et pénitentiaire pour lutter contre l'impunité et instaurer une plus grande stabilité en Haïti. Il est important de déployer des efforts en vue du renforcement de l'appareil judiciaire pour régler des questions telles que la détention provisoire prolongée, et nous sommes préoccupés par la situation toujours très difficile dans les prisons haïtiennes du fait d'une surpopulation croissante. Le lancement de la construction d'une nouvelle prison à Croix-des-Bouquets est une première étape importante qui doit être suivie d'autres actions.

Nous trouvons encourageant, et encourageons, le renforcement du service d'inspection judiciaire et la réorganisation du Ministère de la justice. Nous portons également un vif intérêt à la prochaine révision de la législation pénale, y compris son volet relatif à la délinquance des mineurs. C'est un domaine dans lequel mon pays a pu coopérer avec Haïti par le passé et nous sommes disposés à poursuivre cette coopération et heureux de le faire. Nous saluons également la collaboration de la MINUSTAH, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et du Gouvernement haïtien en vue de renforcer les mesures contre la corruption, le crime organisé et le trafic illicite, et nous encourageons la mobilisation actuelle des compétences de l'ONUDC.

Les repères et indicateurs révisés de progrès qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sont un important outil d'évaluation des réalisations de la MINUSTAH, en coopération avec le Gouvernement

haïtien. Ces repères fournissent un cadre de référence global pour les activités menées par les autorités haïtiennes, la Mission elle-même, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale et permettent ainsi d'améliorer la cohésion et la coordination de toutes les parties.

La situation socioéconomique d'Haïti demeure fragile et continue ainsi de constituer une menace à la stabilité. C'est pourquoi nous saluons vivement l'engagement personnel de l'Envoyé spécial, le Président Clinton, visant à mobiliser l'investissement public et privé tout en encourageant la détermination de tous les acteurs concernés à améliorer les conditions de vie en Haïti. La décision prise le 30 juin par les institutions financières internationales et le Club de Paris d'annuler la dette d'Haïti est une avancée importante vers le développement économique du pays.

Après la mission du Conseil de sécurité en Haïti en mars dernier, des élections sénatoriales se sont tenues en avril. Nous sommes heureux de constater que ce scrutin s'est déroulé dans un climat généralement paisible. Selon nous, il est essentiel que le Gouvernement poursuive ses efforts dans les domaines du dialogue politique, de l'extension de l'autorité de l'État et de la décentralisation, et qu'il fasse participer toutes les parties intéressées à ces processus. Compte tenu des défis qui restent à relever, nous appuyons totalement la recommandation du Secrétaire général de proroger d'une année le mandat de la MINUSTAH.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, le Président Clinton, et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi, pour leurs exposés. Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue au Premier Ministre, M^{me} Pierre-Louis, et la remercier pour son exposé très pénétrant. Nous apprécions également l'extraordinaire hospitalité dont elle a fait montre à l'égard de la mission du Conseil de sécurité en mars dernier.

Je tiens aussi à saisir la présente occasion pour remercier très vivement le Président Clinton de son action en faveur de la promotion de la paix et du développement en Haïti. Le rôle particulier qu'il a joué pour aider à sensibiliser plus largement aux défis auxquels Haïti est confronté et pour continuer à pousser la communauté internationale à répondre aux besoins et aux attentes du peuple haïtien est extrêmement louable.

Le débat d'aujourd'hui, le deuxième en cinq mois, et le grand intérêt qu'il suscite parmi les États Membres illustrent l'importance que nous attachons tous à la mise en valeur du potentiel de ce pays. En fait, beaucoup a déjà été accompli dans ce sens, et cette année en particulier a été une période extrêmement encourageante pour les perspectives d'Haïti. Ainsi, la présente séance est pour nous une bonne occasion de faire le point des progrès réalisés à ce jour et de réaffirmer notre volonté de poursuivre notre engagement.

À cet égard, la nomination et les visites du Président Clinton, de même que la mission du Conseil de sécurité en Haïti, nous ont aidés à restructurer nos efforts en faveur d'Haïti, à les recentrer et à réaffirmer notre dévouement à cette tâche. La conférence des donateurs tenue à Washington en avril a également imprimé une impulsion politique et financière fort nécessaire à nos efforts collectifs.

Nous notons avec grand plaisir que le Gouvernement et le peuple haïtiens ont également été très réceptifs à ces efforts, justifiant ainsi l'investissement de l'ONU et de la communauté internationale en Haïti. Dans ce contexte, nous sommes particulièrement heureux de constater une coopération politique accrue entre les parties, comme l'ont montré les élections sénatoriales partielles qui se sont déroulées sans incident majeur et le maintien du climat de sécurité.

Tous ces faits vont dans le même sens. Les conditions de sécurité en Haïti sont manifestement en train d'évoluer, passant du risque d'une explosion sociale majeure à une situation moins globalement dangereuse, mais encore relativement précaire qui requiert d'abord et avant tout des tâches de police. Ainsi, il convient de noter que le Secrétaire général a recommandé de réduire de 120 personnes les effectifs de la composante militaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et, dans le même temps, d'ajouter le même nombre d'agents de police aux unités de police constituées.

Cela explique aussi pourquoi les autorités haïtiennes envisagent également de rétablir une force spéciale – du type de la gendarmerie – chargée de la sécurité interne. La Turquie, qui a une longue expérience et une connaissance ancienne de ce type de force, est prête à coopérer avec le Gouvernement haïtien lorsqu'il prendra – s'il le décide – de nouvelles mesures dans ce sens.

Cela dit, l'évolution positive des conditions de sécurité ne doit pas nous faire oublier que les causes sous-jacentes de l'instabilité en Haïti – une pauvreté extrême et un environnement socioéconomique instable – sont toujours présentes. Bien que les indicateurs macroéconomiques aient connu une nette amélioration, le relèvement relatif de l'économie ne s'est pas encore pleinement traduit par des progrès tangibles dans la vie quotidienne des Haïtiens, et il y a donc encore beaucoup de chemin à faire pour engager Haïti sur la voie du développement durable.

C'est pourquoi nous croyons que les efforts d'assistance socioéconomique du Président Clinton doivent être poursuivis en même temps que les efforts de stabilisation de la MINUSTAH afin de créer les conditions propices au maintien de la paix, de la sécurité et de la prospérité en Haïti. C'est également pourquoi la Turquie, en plus de la contribution qu'elle continue d'apporter au contingent de police de la MINUSTAH, examinera de nouveaux modes d'assistance et de coopération afin de remédier aux besoins les plus pressants du peuple haïtien.

Enfin, nous sommes heureux de constater que certains progrès ont été réalisés en Haïti et nous ne doutons pas qu'un avenir plus brillant attend les Haïtiens. À cette fin, un système judiciaire opérationnel, une meilleure collaboration entre les instances de l'État, le développement continu de la Police nationale d'Haïti, tant au niveau des effectifs que des capacités, et, surtout, une amélioration marquée du niveau de vie des Haïtiens sont les critères essentiels d'une normalisation complète de la situation dans le pays.

En conséquence, nous croyons que la MINUSTAH a encore besoin de rester en Haïti, et appuyons de ce fait la recommandation du Secrétaire général quant à la prorogation de son mandat jusqu'au 15 octobre 2010.

M. Mugoya (Ouganda) (*parle en anglais*) : Nous saluons la participation au débat d'aujourd'hui de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, le Président Bill Clinton. Nous souhaitons également la bienvenue au Premier Ministre, M^{me} Pierre-Louis, et la remercions de son exposé. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), M. Hédi Annabi, de son exposé sur la situation dans ce pays.

Nous jugeons encourageants les progrès réalisés en Haïti et félicitons à cet égard le Gouvernement et le peuple haïtiens. Nous félicitons aussi le peuple d'Haïti et le nouveau Conseil électoral provisoire d'avoir tenu des élections sénatoriales pacifiques et bien organisées le 21 juin dernier. En dépit des problèmes d'organisation survenus pendant ces élections, nous sommes persuadés qu'elle ont été un jalon important dans les efforts faits pour rétablir la démocratie en Haïti et y instaurer une stabilité et des progrès durables.

Le Secrétaire général observe à juste titre dans son rapport (S/2009/439) que c'est au peuple haïtien qu'il incombe au premier chef de veiller à ce que l'évolution se poursuive dans le pays. C'est aux dirigeants de continuer leurs efforts remarquables pour mettre en place des institutions gouvernementales, rétablir l'état de droit et revitaliser l'économie.

Nous nous félicitons du rôle que la MINUSTAH a continué à assumer dans la coordination de l'action et de l'assistance internationales en appui au Gouvernement afin d'en renforcer les capacités institutionnelles. Nous avons pris note des progrès réalisés dans la gestion des frontières, les travaux d'agrandissement des complexes frontaliers et la modernisation du système de renseignement douanier.

Bien que les conditions de sécurité dans le pays continuent d'être généralement calmes, elles sont encore précaires et restent exposées à des menaces potentielles telles que la reprise des activités de gangs, de criminels et autres groupes armés. Il faut lutter contre ces menaces, ainsi que contre le trafic d'enfants transfrontalier. Le Gouvernement haïtien aura besoin d'une aide accrue pour renforcer ses capacités institutionnelles, et certainement dans le secteur de la sécurité, dès qu'il sera en mesure de contrôler effectivement la totalité du territoire. Nous nous félicitons des progrès réalisés pour stabiliser Cité soleil et Martissant, et demandons que la stabilité soit consolidée dans le reste du pays.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Gouvernement haïtien d'élaborer, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale, une stratégie nationale de préparation aux lendemains des catastrophes pendant la saison des cyclones. Toutefois, compte tenu de l'extrême vulnérabilité d'Haïti aux catastrophes naturelles qui menacent une grande partie de la population du pays et de son potentiel agricole, nous

demandons aux amis et aux partenaires de développement d'Haïti d'accorder une aide plus substantielle aux autorités haïtiennes pour qu'elles améliorent leur capacité à gérer les catastrophes et engagent Haïti sur la voie du relèvement et du développement durable.

Le succès des efforts nationaux de développement en Haïti dépendra essentiellement de la disponibilité de ressources suffisantes et prévisibles. Il faut continuer à renforcer la paix et la stabilité en Haïti par le biais d'activités de consolidation de la paix.

Il faut également redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources supplémentaires pour le pays, en particulier en augmentant le nombre de donateurs et en renforçant les partenariats avec le secteur privé. L'Ouganda se félicite donc de l'annulation de la dette multilatérale d'Haïti de 1,2 milliard de dollars auprès des institutions financières internationales et de l'annulation, par la suite, de l'ensemble de la dette bilatérale du pays envers le Club de Paris.

Nous pensons que cet allègement de la dette réduira radicalement les obligations financières internationales d'Haïti et facilitera donc l'affectation de fonds à divers investissements et projets de développement au niveau national qui sont essentiels pour le redressement économique du pays. À cet égard, l'Ouganda tient à saluer l'activité de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, l'ancien Président des États-Unis, Bill Clinton, aux fins de mobiliser les investissements publics et privés et d'améliorer les conditions de vie du peuple haïtien.

Pour terminer, l'Ouganda félicite le Représentant spécial du Secrétaire général et le personnel de la MINUSTAH pour leur travail et leur engagement en faveur de la stabilisation d'Haïti. Nous appuyons les recommandations du Secrétaire général quant à la prorogation du mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre 2010.

La Présidente (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je tiens tout d'abord à remercier tout particulièrement le Représentant spécial du Secrétaire général M. Annabi, pour son attachement à Haïti et pour la très grande compétence avec laquelle il a dirigé la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je suis également ravi de voir le Premier Ministre d'Haïti, M^{me} Pierre-Louis, parmi nous

aujourd'hui. Nous attendons avec intérêt de renforcer notre partenariat avec elle et de travailler ensemble.

Je tiens à remercier de nouveau chaleureusement le Président Clinton d'être venu au Conseil aujourd'hui. Les États-Unis considèrent sa nomination en tant qu'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti comme un grand honneur et nous sommes fiers qu'il ait accepté d'assumer cette importante mission visant à renforcer et à intensifier nos efforts communs dans le but d'aider le peuple haïtien.

Les ouragans et la crise alimentaire de l'année dernière ont représenté des défis importants et des revers sérieux pour Haïti, mais de véritables progrès sont néanmoins encore accomplis dans le pays. Les États-Unis sont heureux de constater que la coopération politique s'améliore, ce qui a permis la tenue des élections sénatoriales et l'adoption de textes législatifs clefs. Nous continuons d'encourager le Gouvernement haïtien à redoubler d'efforts pour entretenir un dialogue politique sans exclusive. Nous remercions la MINUSTAH de son appui permanent au processus électoral en Haïti.

Les États-Unis félicitent également la Banque interaméricaine de développement et le Premier Ministre Pierre-Louis pour la réussite de la conférence de donateurs organisée le 14 avril à Washington. D'après la Banque, cette conférence s'est conclue sur de nouvelles annonces de contributions pour Haïti, à hauteur de 353 millions de dollars. Les États-Unis se sont engagés à verser 57 millions de dollars supplémentaires, y compris 20 millions de dollars sous la forme de soutien budgétaire indirect.

Je tiens de nouveau à insister sur la nécessité pour le Gouvernement haïtien et ses partenaires de poursuivre leurs efforts positifs pour promouvoir la croissance économique et le développement du pays, notamment en appuyant le plan national pour la reconstruction et le redressement économique. Lors de la conférence tenue à Washington, les États-Unis se sont félicités des engagements pris par les donateurs d'aider le Gouvernement haïtien à faire face aux conditions difficiles et pénibles dans lesquelles vivent au jour le jour un trop grand nombre d'Haïtiens. Nous remercions nos partenaires de leur détermination à s'attaquer à ces problèmes, même alors que nous leur demandons de maintenir la dynamique lancée pour alléger les souffrances actuelles.

Pour sa part, mon gouvernement souligne de nouveau l'engagement qu'il a pris d'établir un

partenariat plus étroit avec le Gouvernement haïtien et les autres donateurs pour mieux répondre aux besoins urgents du peuple haïtien. De réels progrès ont été réalisés au niveau de l'amélioration des conditions de sécurité en Haïti, mais nous sommes bien conscients des possibles menaces qui pèsent sur la stabilité d'Haïti, notamment la criminalité transnationale, la violence des gangs, la drogue et les troubles civils. En Haïti comme ailleurs, comme nous l'avons entendu à maintes reprises aujourd'hui, l'on ne peut pas avoir de sécurité sans développement et l'on ne peut pas avoir de développement durable sans sécurité.

Les États-Unis restent optimistes quant au renforcement progressif des capacités de la Police nationale d'Haïti (PNH) pour faire face à ces défis en matière de sécurité. Mais la PNH manque toujours de capacités, de formation et d'équipement pour faire face indépendamment à l'ensemble des menaces qui pèsent aujourd'hui sur Haïti. Nous félicitons donc de nouveau la MINUSTAH, ainsi que les donateurs bilatéraux, du rôle qu'ils jouent actuellement pour maintenir la stabilité et apporter un appui technique et les contributions nécessaires pour développer la PNH. Nous avons également relancé nos efforts pour répondre aux priorités en matière de sécurité du Gouvernement haïtien pour l'aider à établir la sécurité et la stabilité auquel le peuple haïtien a droit et dont il a besoin.

Pour compléter ces efforts sur le plan de la sécurité, nous nous intéressons de près à nos investissements sur le plan du développement. Guidés par les priorités en matière de développement énoncées par le Gouvernement haïtien à la conférence des donateurs, nous cherchons les moyens de faire des États-Unis un donateur, un investisseur et un partenaire bilatéral plus efficace pour Haïti. Nous continuons de travailler avec le peuple haïtien en vue de renforcer l'état de droit et le secteur de la sécurité, de renforcer la sécurité humaine, de faire progresser le développement économique, d'approfondir la bonne gouvernance et de consolider la stabilité nécessaire pour une éventuelle réduction de l'effectif des forces de maintien de la paix.

Les États-Unis appuient donc fermement la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la MINUSTAH d'une année supplémentaire, ainsi que les ajustements qu'il propose pour la configuration de la force. Nous restons optimistes quant aux avancées réalisées dans le plan de consolidation au cours de l'année écoulée et nous

restons attachés aussi bien à la Mission qu'à Haïti même. Nous encourageons de nouveau nos partenaires à respecter leurs propres engagements et à intensifier nos efforts communs dans le but de stabiliser le pays.

Comme le Secrétaire général le note à juste titre, c'est au peuple haïtien qu'il incombe au premier chef d'assurer l'avenir et le bonheur de son propre pays. Mais l'engagement continu de la communauté internationale dans son ensemble est essentiel si nous voulons saisir cette occasion historique d'aller de l'avant et d'assurer un avenir meilleur pour Haïti.

Pour terminer, je tiens de nouveau, au nom des États-Unis, à remercier de nouveau le Représentant spécial et à saluer de nouveau les hommes et les femmes de la MINUSTAH pour leur courage et leur dévouement sous l'admirable commandement du Brésil et avec l'appui constant de tous les pays fournissant des effectifs militaires et de police. Haïti est notre voisin et notre ami. Nous attendons avec intérêt de faire équipe avec Haïti, qui aura le rôle de chef de file, pour parvenir à des résultats qui amélioreront les conditions de vie du peuple haïtien et qui favoriseront la réalisation de progrès sur le long terme.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Guatemala.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre initiative d'organiser un débat public sur la question d'Haïti avant la prorogation du mandat de Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour la présentation de son rapport (S/2009/439) sur les récents événements qui ont eu lieu sur le terrain et pour ses recommandations fort utiles présentées aux États Membres. Je remercie également le Premier Ministre Pierre-Louis, l'Envoyé spécial William Clinton et le Représentant spécial Hédi Annabi pour leurs exposés.

Je suis heureux d'informer le Conseil qu'en juillet dernier, le Guatemala a envoyé son huitième contingent de police militaire à la MINUSTAH, réaffirmant ainsi son engagement de contribuer à la Mission et d'appuyer le Gouvernement haïtien. Le déploiement du contingent a été accompagné par M. Rafael Espada, Vice-Président de la République du Guatemala, qui a eu l'occasion de rencontrer le

Président René Préval, de lui faire part de notre message de solidarité et de lui souhaiter plein succès.

Nous nous félicitons de la tenue des élections sénatoriales en Haïti en avril et en juin dernier, qui ont été l'occasion de renforcer la stabilité pour l'avenir du pays. Nous félicitons également la communauté internationale d'avoir continué d'appuyer ce grand effort coordonné et généreux de coopération sur le long terme, qui va bien au-delà d'une garantie de faire cesser la violence.

Je voudrais aborder la question de la prorogation du mandat de la MINUSTAH en faisant les remarques suivantes. Premièrement, je réaffirme notre appui à la prorogation du mandat pour une année supplémentaire, conformément à la recommandation du Secrétaire général. Il est toujours difficile de décider quel est le moment opportun de se retirer d'une opération de maintien de la paix. Dans le cas d'Haïti, sur la base de nos propres observations et à la lumière du contenu du rapport du Secrétaire général, ce moment n'est clairement pas encore arrivé. Nous voudrions souligner ce qui est dit dans le rapport, confirmant que, pour éviter des rechutes, il reste essentiel de maintenir une présence militaire et policière internationale substantielle à un niveau semblable au niveau actuel. Nous considérons qu'une présence militaire est toujours indispensable, comme le montre le type d'appui apporté par la Mission en matière de sécurité, d'urgences en cas de catastrophes, de troubles de l'ordre public, d'élections, d'infrastructure et de protection des frontières. Au cours de cette année, la présence militaire s'est avérée être mieux équipée et mieux formée pour répondre à ces imprévus.

Deuxièmement, la stabilisation politique d'Haïti ne sera possible qu'avec une présence militaire et policière. La coordination avec la communauté des donateurs, les organisations régionales, les institutions, les programmes ainsi que la société civile, pour appuyer le Gouvernement dans la création d'un environnement sûr et stable, est un élément crucial pour tirer un bénéfice maximal de tout le travail effectué sur le terrain. Sous tous ces aspects, nous pensons que le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social représente une instance qui a su donner une véritable substance au lien qui existe entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. De même, il a fourni un cadre concret grâce auquel l'ONU et les institutions financières internationales ont pu renforcer leur collaboration en faveur d'Haïti.

C'est ce qui m'amène à mon troisième point, à savoir que le Guatemala connaît de première main les défis socioéconomiques que la violence et l'insécurité représentent pour le développement. La consolidation des institutions étatiques permet de promouvoir des processus de développement viables. Nous encourageons à donner la priorité aux profondes réformes socioéconomiques et au renforcement des institutions chargées de l'administration de la justice.

Jamais auparavant on n'avait compté autant d'instruments et de possibilités pour aborder de manière conjointe et complémentaire la sécurité et le développement en Haïti. Nous avons la certitude que d'importantes avancées seront réalisées pour faciliter le transfert de fonctions et de responsabilités aux mains des Haïtiens.

Enfin, nous prenons note avec une certaine préoccupation du paragraphe 82 du rapport, où sont indiqués les montants dus aux pays qui fournissent à la MINUSTAH des contingents et des unités de police. Le Guatemala reconnaît que la MINUSTAH travaille sans relâche afin de s'acquitter de son mandat de consolidation de la stabilité dans le pays. Cependant, cela n'est possible que grâce à la disponibilité des ressources nécessaires à cette fin. Cela exige d'effectuer des remboursements actualisés et opportuns des frais et du matériel appartenant aux contingents.

En résumé, la présence de l'ONU en Haïti a marqué un tournant pour le pays. Nous espérons que le jour approche où cette présence ne sera plus nécessaire et que les Haïtiens prendront en main leur propre destin. Pour le moment, toutefois, nous devons persister dans notre rôle pour le bien du pays et de l'ONU elle-même.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : La délégation de l'Uruguay souhaite tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Ma délégation souhaite également féliciter, au nom du Groupe des amis d'Haïti, la délégation des États-Unis d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public opportun sur la situation en Haïti et sur le travail de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je souhaite tout particulièrement remercier l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, M. William Clinton, le Représentant spécial du

Secrétaire général, M. Hédi Annabi, et le Premier Ministre d'Haïti, M^{me} Pierre-Louis, de leur participation à ce débat. Je voudrais remercier aussi la délégation du Brésil de m'avoir aimablement cédé sa place afin que je puisse prononcer cette intervention.

Avant de partager avec le Conseil de sécurité certaines opinions et observations du Groupe des amis d'Haïti sur le sujet qui nous réunit, je voudrais réaffirmer, une fois de plus, l'engagement et l'appui entiers de notre Groupe au Gouvernement et au peuple haïtiens dans la reconstruction du pays, dans la consolidation de la paix et de la stabilité et dans la promotion du relèvement et du développement durable. En tant que Coordinateur du Groupe des amis d'Haïti, je voudrais exprimer notre ferme appui à la MINUSTAH et au Représentant spécial du Secrétaire général pour leurs efforts visant à améliorer la stabilité et la gouvernance d'Haïti.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur ce sujet, daté du 1^{er} septembre 2009 (S/2009/439), souligne les avancées réalisées dans la mise en œuvre du mandat de la Mission, conformément à la résolution 1840 (2008) du Conseil de sécurité et aux résolutions antérieures. Le Groupe des amis d'Haïti se félicite des progrès accomplis dans quatre des cinq domaines considérés comme fondamentaux pour la consolidation de la stabilité en Haïti, à savoir le dialogue politique, l'extension de l'autorité de l'État, notamment la gestion des frontières, le renforcement de la sécurité, et l'état de droit et les droits de l'homme. En outre, nous reconnaissons l'engagement résolu d'un groupe de pays d'Amérique latine qui ont mis leurs ressources en commun afin d'apporter leur aide à la formation de la Police nationale d'Haïti.

Le Groupe des amis d'Haïti souligne la collaboration politique grandissante, qui a permis de réaliser des progrès dans une série de domaines, comme les récentes élections sénatoriales, l'adoption d'une législation clef, ainsi que l'instauration d'un dialogue inclusif sur divers sujets fondamentaux qui concernent le pays, et ce à partir du travail effectué par plusieurs commissions présidentielles.

Le Groupe des amis d'Haïti affirme sa préoccupation quant à la grave situation socioéconomique, qui constitue toujours une menace directe à la stabilité du pays. Comme le montre le dernier rapport du Secrétaire général, les conditions de vie quotidiennes de la majorité de la population haïtienne demeurent caractérisées par des pénuries et

des privations. Haïti continue en outre de lutter contre l'insécurité alimentaire, l'extrême pauvreté et une situation humanitaire fragile.

S'agissant des redoutables problèmes de développement auxquels Haïti doit encore faire face, le Groupe des amis d'Haïti souhaite souligner la grande importance que revêt la désignation de l'ancien Président des États-Unis, M. William Clinton, en tant qu'Envoyé spécial pour Haïti. Notre Groupe est convaincu que celui-ci contribuera à encourager les efforts de relèvement social et économique du pays, en concentrant l'attention sur l'importance d'édifier de nouveaux partenariats et de déployer de nouveaux efforts avec le secteur privé, la société civile et les donateurs, ainsi que sur le renforcement de la capacité locale.

Le Groupe a noté que la dernière visite effectuée par l'ancien Président Clinton et le Secrétaire général Ban Ki-moon en Haïti avait permis de trouver de meilleurs moyens de développer l'économie du pays, l'approvisionnement énergétique, la sécurité alimentaire, le secteur privé, l'écologie et les soins de santé.

Le Groupe des amis d'Haïti partage l'opinion du Secrétaire général qui établit un lien entre le développement et une situation de sécurité stable, étant donné que les niveaux actuels de pauvreté, de privations et de souffrances dans le pays sont clairement incompatibles avec la stabilité à long terme. Il est donc urgent pour les autorités haïtiennes et la communauté internationale d'œuvrer en étroite collaboration pour faciliter la prestation de l'aide humanitaire et des tâches de relèvement et jeter les bases du renouvellement de l'activité du secteur privé en vue de la reconstruction et du développement à long terme du pays.

Le Groupe des amis d'Haïti prend note du rapport rédigé par le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social (E/2009/105), dans lequel il suggère des façons de mieux utiliser les ingénieurs de la MINUSTAH dans le but de créer une plus grande synergie entre le mandat de la Mission et les besoins en développement du pays. Le Groupe se félicite de cette idée et encourage le Conseil à l'étudier.

Enfin, le Groupe des amis d'Haïti insiste sur la recommandation faite par le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la nécessité de proroger le mandat de la MINUSTAH d'une année et de moduler ses composantes de police et militaire pour permettre à

la Mission d'opérer efficacement dans l'environnement actuel. Ces jours prochains, le Groupe soumettra un nouveau projet de résolution au Conseil de sécurité pour examen.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Suède.

M. Lidén (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne (UE). La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie, l'Ukraine et l'Arménie s'associent à cette déclaration.

Haïti est l'un des pays les plus pauvres de l'hémisphère occidental. Si la sécurité et la stabilité se sont considérablement améliorées depuis le déploiement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en 2004, nous restons préoccupés de voir que le peuple haïtien reste confronté à des défis importants dans le domaine du développement socioéconomique. Le niveau élevé de chômage, l'augmentation du coût de la vie et le manque d'accès aux services de base sont des facteurs de risque importants pour la stabilité et pourraient compromettre les progrès réalisés ces dernières années. C'est donc avec une grande satisfaction que nous accueillons la nomination par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, du Président Bill Clinton à la fonction d'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti dans le cadre d'un effort visant à recentrer l'attention de la communauté internationale sur les graves problèmes économiques et le déclin écologique du pays.

Les priorités établies par le Gouvernement haïtien à la conférence des donateurs qui s'est tenue à Washington, en avril dernier, constituent une feuille de route difficile. Nous demeurons déterminés à tenir les promesses que nous avons faites à la conférence et nous nous félicitons de l'engagement pris par le Secrétaire général. L'Envoyé spécial, outre son travail de suivi de la conférence des donateurs, joue un rôle essentiel pour attirer des investissements privés en Haïti. L'amélioration de la situation sécuritaire a fait d'Haïti une destination plus attirante pour ces investissements, et la création de possibilités d'emplois à long terme, qui sont nécessaires d'urgence, consoliderait encore plus les progrès réalisés ces dernières années.

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi, pour sa

direction avisée de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

L'orientation des efforts de l'Union européenne délaisse l'appui à la réforme démocratique et à la réhabilitation au profit du relèvement économique et des services de base. L'UE estime en effet qu'un développement socioéconomique solide est nécessaire pour maintenir et consolider la stabilité nouvelle. En outre, la capacité de l'État à assurer la prestation de services de base doit être renforcée. La stratégie de coopération de l'UE avec Haïti pour la période 2008-2013 est fondée sur ces éléments. La stratégie, financée à hauteur de 291 millions d'euros, se concentrera avant tout sur les infrastructures, notamment la construction de routes, et sur la gouvernance.

Les efforts dans le domaine socioéconomique doivent être étroitement liés aux efforts visant à améliorer les institutions haïtiennes. À cette fin, la communauté internationale doit faire en sorte que ses efforts visant à appuyer Haïti soient fondés sur une stratégie cohérente dotée de critères bien établis. Comme l'a récemment fait remarquer l'expert indépendant des Nations Unies sur les droits de l'homme en Haïti, la réforme de la police haïtienne avance à grande vitesse. La formation et la rigoureuse sélection en cours sont des éléments essentiels du rétablissement d'institutions fiables et dignes de confiance dans le domaine de la sécurité.

D'un autre côté, le système judiciaire est toujours gêné par les privations et le manque de moyens. Garantir aux ruraux pauvres l'accès à la justice demeure une haute priorité. L'Union européenne se félicite de la détermination du Gouvernement haïtien à reprendre progressivement les rênes du système national actuel d'aide juridique établi conjointement par la MINUSTAH et le Consortium international pour l'aide juridique. La surpopulation carcérale constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant. Les difficultés financières sont immenses et le Gouvernement haïtien est confronté à d'immenses problèmes. Néanmoins, nous demandons instamment au Gouvernement haïtien d'investir plus dans le système pénitentiaire afin d'améliorer les conditions qui mettent parfois en danger la vie des détenus.

L'Union européenne partage le point de vue exprimé dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/439), selon lequel il convient d'intensifier les efforts pour réexaminer la détention préventive. Une législation nationale qui permette la détention séparée

des délinquants juvéniles doit être adoptée. Nous encourageons également le Conseil de sécurité à envisager d'établir un budget indépendant pour les gardiens.

Lorsque le Conseil de sécurité réexaminera le mandat de la MINUSTAH en octobre, la question des moyens de surveillance des frontières reste un domaine qui doit être supervisé avec attention. L'assistance opérationnelle de la communauté internationale sera cruciale pour préserver et développer les progrès déjà accomplis.

Un autre domaine essentiel de la consolidation des institutions haïtiennes est le suivi des élections partielles qui ont eu lieu en avril et en juin. La Commission européenne a contribué à ces efforts à hauteur de 3,3 millions d'euros. Un certain nombre d'élections auront encore lieu et l'appui constant de la communauté internationale dans ce domaine sera crucial. Toutefois, le peuple haïtien devra assumer la responsabilité principale de garantir le progrès.

Haïti peut compter sur une base de donateurs généreux. Il est essentiel d'améliorer la coordination entre les donateurs pour éviter les doubles emplois. De même, le système des Nations Unies doit faire plus pour améliorer la coordination.

Ces dernières années, la nécessité d'élaborer des stratégies politiques pour gérer la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix en situation d'après-conflit a été de plus en plus généralement reconnue. Le rapport du Secrétaire général souligne les défis qui se présentent et définit des moyens de les résoudre. Nous sommes déterminés à appuyer le Secrétaire général dans la réalisation de ces objectifs. L'Union européenne va rester engagée auprès d'Haïti et de son peuple dans la période cruciale qui se présente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. Argüello (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à signaler que ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Uruguay au nom du Groupe des amis d'Haïti. Je souhaite également vous remercier, Madame la Présidente, d'assurer la présidence du Conseil de sécurité en septembre et remercier la délégation des États-Unis d'avoir organisé en temps opportun ce débat public sur la situation en Haïti. Permettez-moi, par votre intermédiaire, de remercier M^{me} Pierre-Louis,

Premier Ministre d'Haïti; l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, l'ancien Président des États-Unis, William Clinton; et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi, pour son exposé très détaillé.

En outre, je saisis cette occasion pour réaffirmer l'importance de la tenue fréquente de séances publiques du Conseil de sécurité afin de permettre à tous les États Membres de faire part de leur point de vue et de dialoguer avec les membres de cet organe.

La situation d'Haïti revêt une importance essentielle pour l'Amérique latine en générale et mon pays en particulier. Le fait que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) soit la première opération de maintien de la paix dont la majorité des participants, au niveau de ses contingents et de son commandement militaires, est issue de pays d'Amérique latine reflète cette importance. Les nombreux programmes de coopération technique exécutés par des États d'Amérique latine en Haïti, qui sont axés pour la plupart sur le renforcement des institutions haïtiennes, témoignent également de l'importance de cette question pour notre région. À cet égard, je tiens à rappeler que mon pays coopère avec Haïti au renforcement du Ministère de l'investissement et de la planification et du Ministère de l'économie et des finances, ainsi que dans le domaine de la sécurité alimentaire, par le biais du programme PRO-HUERTA dont le but est de créer des jardins communautaires.

La MINUSTAH a joué un rôle décisif dans le retour de la stabilité et de la sécurité dans le pays en aidant le peuple haïtien dans son engagement en faveur de la démocratie. Depuis sa création par le Conseil en 2004, la MINUSTAH vise principalement à créer un climat sûr et stable propice au bon déroulement du processus constitutionnel et politique en Haïti. La tenue des élections sénatoriales en avril dernier a été ainsi un exemple concret des avancées considérables vers la réalisation du mandat de la Mission.

En avril, j'ai pris la parole devant le Conseil de sécurité pour faire part de la préoccupation de mon pays face à l'absence d'avancées dans le développement économique et social d'Haïti, en ayant à l'esprit que, faute d'amélioration concrète des conditions de vie de la population haïtienne, les progrès en matière de sécurité et de stabilité pourraient être menacés. Je saisis cette occasion pour prendre note du rapport du Secrétaire général (S/2009/439) et des recommandations qu'il contient, tout en déplorant à

nouveau la grave situation économique et sociale dans laquelle le pays se trouve. Si l'on tient compte de la situation que connaissait Haïti au moment où la MINUSTAH a été établie, nous devons reconnaître que les progrès réalisés dans la situation sécuritaire et le processus politique sont prometteurs et que nous disposons d'une occasion historique de progresser dans d'autres domaines. Toutefois, afin d'avancer et d'amorcer une nouvelle phase en Haïti, saisissant l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui, cette Organisation et la communauté internationale doivent faire preuve de plus d'efficacité et de détermination.

À ce stade, il importe de rappeler que le but de notre présence en Haïti est de faire en sorte que le Gouvernement haïtien puisse s'acquitter de ses responsabilités et que la présence de l'Organisation des Nations Unies ne soit plus nécessaire. Nous comprenons la nécessité de tirer les enseignements du passé et d'éviter un retrait précipité d'Haïti, comme l'atteste notre appui constant à la MINUSTAH par le détachement d'officiers militaires et d'agents de police. Nous considérons néanmoins que l'action de la communauté internationale en Haïti ne peut pas et ne doit pas simplement se limiter à la présence de la MINUSTAH dans sa configuration actuelle. Nous comprenons qu'il est nécessaire d'adapter la composition de la MINUSTAH à la situation sur le terrain. Il est absolument indispensable d'avancer dans le renforcement des capacités institutionnelles de ce pays et d'améliorer la coordination de la coopération internationale pour la faire correspondre aux priorités établies par le Gouvernement haïtien et renforcer son efficacité et sa visibilité. L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à tenir à cet égard.

Je ne peux terminer sans insister sur une des principales conclusions du dernier rapport du Secrétaire général concernant Haïti qui souligne que « [c]inq ans après le début du processus de stabilisation, nous avons de bonnes raisons de croire qu'Haïti abandonne un passé de conflit pour s'orienter vers un avenir meilleur de développement pacifique » (S/2009/439, par. 83). Face à cette opportunité sans précédent, il est essentiel d'assurer l'engagement soutenu de la communauté internationale à l'appui de la sécurité et des institutions publiques haïtiennes ainsi que de son développement économique et social. À cet effet, l'Argentine appuie la prorogation du mandat de la MINUSTAH pour une année supplémentaire et œuvrera activement au sein du Groupe des amis d'Haïti à l'élaboration du projet de résolution y afférent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège remercie l'Organisation des Nations Unies et le Bureau du Secrétaire général pour leur engagement total en Haïti. La Norvège salue également la nomination du Président Bill Clinton à la fonction d'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti. Nous considérons que le Président Clinton peut jouer un rôle essentiel dans la mobilisation et la coordination de l'appui de la communauté internationale au Gouvernement haïtien en vue de consolider la paix. La Norvège a été le premier État à fournir un appui financier au Bureau de l'Envoyé spécial et nous sommes impatients d'obtenir des mises à jour dans les semaines et les mois à venir.

La Norvège a également appuyé les efforts de renforcement des capacités en Haïti, aussi bien au sein des institutions publiques que dans la société civile, une attention particulière étant accordée aux questions d'égalité des sexes et à la participation des femmes à la vie politique. Nous coopérons étroitement avec les organismes des Nations Unies et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et nous poursuivrons ce dialogue. En outre, nous soutenons des initiatives directes en Haïti axées sur des domaines propres à favoriser la stabilité, notamment des initiatives visant à la promotion du dialogue entre les partis politiques, les organisations non gouvernementales et les communautés chrétiennes.

La MINUSTAH a joué un rôle important dans la mise en place des conditions nécessaires à la consolidation de la paix et nous saluons l'action du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annabi, ainsi que les femmes et les hommes de la MINUSTAH. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour mettre en place des mesures d'incitation et un cadre de référence pour le développement économique et social. Nous applaudissons à l'ambition du Président Clinton de collaborer avec le secteur privé en vue d'accroître l'investissement étranger et ainsi d'offrir davantage d'emplois et de perspectives au peuple haïtien.

Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/439), il reste indispensable d'assurer sur le terrain une présence internationale substantielle, militaire et de police, pour une année supplémentaire. L'appui de la communauté internationale doit se poursuivre. L'implication des États Membres dans les réformes plus vastes en cours à

l'Organisation des Nations Unies est également essentielle, car les réformes sont indispensables pour garantir efficacité et souplesse sur le terrain. La Norvège est favorable à la recommandation du Secrétaire général de planifier au-delà de 2010 pour assurer un transfert sans heurts et progressif des responsabilités et activités de la MINUSTAH à l'appareil d'État haïtien. La réussite d'un transfert de pouvoir dépendra de la qualité de sa planification et il doit être effectué en coordination étroite avec le Gouvernement haïtien, le système des Nations Unies dans son ensemble et d'autres partenaires nationaux et internationaux.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Canada.

M. Mc Nee (Canada) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, de même que votre délégation, d'avoir organisé cette importante rencontre. Nous remercions également tout particulièrement M^{me} Pierre-Louis, Premier Ministre, de sa participation au présent débat et de l'excellence dont elle fait preuve dans l'exercice de ses responsabilités. Je souhaite également remercier l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, le Président Clinton, de ses observations pertinentes et de son dévouement envers Haïti. J'aimerais aussi remercier M. Annabi pour son exposé pénétrant et pour son travail remarquable en Haïti.

Comme les membres du Conseil le savent, Haïti est l'une des grandes priorités du Canada. Lors du débat public sur Haïti que le Conseil a tenu en avril dernier (S/PV.6101), la communauté internationale avait toutes les raisons de faire fierté des progrès réalisés en Haïti depuis 2006, surtout au niveau de la sécurité, tout en restant bien consciente des difficultés persistantes. Ces derniers mois, il s'est produit plusieurs événements qui ont présenté de nouvelles occasions de faire fond sur les progrès réalisés en Haïti. La Conférence de Washington a été un succès, car elle a généré un engagement de haut niveau et suscité un certain nombre d'engagements financiers. La nomination du Président Clinton à la fonction d'Envoyé spécial a été un autre tournant. Le Canada apprécie la façon dont le Secrétaire général a axé l'attention de la communauté internationale sur Haïti, et nous nous félicitons de sa décision de nommer le Président Clinton. Mais le plus gros obstacle à surmonter face aux problèmes complexes d'Haïti et à l'ampleur de la tâche à accomplir est l'apathie, qu'il faudra vaincre pour réussir.

(*l'orateur poursuit en français*)

Dans un contexte comme celui qui prévaut en Haïti où tout est à faire immédiatement, il convient de dégager certains axes prioritaires. D'abord, des progrès ont été observés en Haïti ces dernières années lorsqu'un consensus politique a prévalu au sein des autorités haïtiennes. En raison des multiples défis auxquels le pays fait face, il est primordial de maintenir ce consensus parmi les décideurs haïtiens afin de travailler pour le bien commun de la population. Le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général à cet égard est crucial.

Nous savons que la très grande majorité des Haïtiens veut des réformes pour développer le pays et retrouver l'espoir. Seuls ceux qui tirent profit de l'instabilité et de l'insécurité ont intérêt à maintenir le statu quo. Nous devons tous être vigilants et ne pas nous laisser leurrer par les individus souhaitant continuer à profiter d'une situation inacceptable pour le peuple haïtien. Le maintien du statu quo ne ferait que préparer le terrain pour une autre crise. Huit interventions de l'ONU durant les deux dernières décennies devraient être suffisamment riches d'enseignements à cet effet.

Ensuite la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) doit demeurer en Haïti le temps qu'il faudra pour renforcer la capacité de ses institutions et garantir un environnement stable et sûr pour ses citoyens. Un retrait prématuré aurait des conséquences néfastes et pourrait réduire à néant nos efforts actuels. Elle doit pouvoir compter sur le mandat et les ressources appropriés afin de continuer à exercer son rôle avec succès comme ce fut le cas jusqu'à présent.

Le travail de la MINUSTAH doit évidemment être jumelé avec la réforme de la Police nationale d'Haïti (PNH) qui a été un succès et avec les réformes des systèmes judiciaire et pénal. Le Canada souligne également l'utilité des indicateurs de succès présentés par le Secrétaire général depuis l'an dernier afin de penser l'avenir de la MINUSTAH. Il sera bientôt temps de planifier l'après-2011 en collaboration avec la Police nationale d'Haïti en ce qui concerne la police. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2009/439) met légèrement à jour ces indicateurs, mais le point de vue canadien à ce sujet est que ces indicateurs se doivent d'être encore affinés. Nous félicitons néanmoins le Secrétaire général d'avoir lancé cette réflexion.

Troisièmement, les élections sénatoriales tout juste complétées nous ont rappelé l'importance du succès de ces événements pour le renforcement démocratique. Ces élections nous rappellent également l'importance d'un renforcement des institutions parlementaires. Les consensus politiques établis récemment en Haïti doivent se relayer au Parlement. Le Canada s'attend également à ce que la consolidation du parlementarisme s'effectue avec le plus grand souci de responsabilité pour le développement d'Haïti et de l'intérêt général, comme le Premier Ministre l'a souligné dans ce débat.

Le Canada a l'honneur de présider le Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur Haïti. En juillet dernier, le Groupe a présenté son cinquième rapport (E/2009/105) et certaines recommandations reprennent ce que je viens d'exprimer. Le Groupe a également souligné la nécessité d'équilibrer les objectifs de croissance économique avec les lacunes criantes dans les services de base. Nous avons également souligné les imbrications d'enjeux aussi divers que la sécurité alimentaire, l'énergie, l'environnement, la propriété foncière, l'accès au crédit et l'enregistrement à l'état civil. Enfin, le Groupe a souhaité voir une meilleure utilisation des ingénieurs de la MINUSTAH de façon à améliorer la synergie entre le mandat de la Mission et les besoins de développement en Haïti.

La communauté internationale consent à Haïti une aide considérable qu'il faut faire fructifier davantage. Tout en cherchant à accroître le nombre de pays-partenaires qui apportent leur soutien au pays, il nous incombe d'améliorer l'efficacité de cette aide par le biais d'une meilleure coordination entre les bailleurs et le Gouvernement, et d'une recherche plus poussée de résultats tangibles qui améliorent la qualité de vie des Haïtiens. Un objectif premier doit être le renforcement des capacités et des moyens de l'État et, par extension, de sa légitimité aux yeux de la population haïtienne.

Le Canada continuera de collaborer avec Haïti dans le respect entier de sa Constitution, de sa culture, de son histoire et de sa diversité. Nous soulignons le besoin de travailler avec un peuple haïtien uni, de même qu'avec des autorités nationales politiquement inclusives et convaincues de la nécessité d'avancer ensemble démocratiquement vers un véritable développement politique, économique et social. Certains succès sont encourageants pour la suite des choses. Des retards causés par les ouragans et

l'instabilité politique en 2008 peuvent nous laisser songeurs devant l'ampleur de la tâche. Or, la communauté internationale doit progresser sur la question haïtienne; il n'y a pas d'alternative. En conclusion, c'est pourquoi, malgré l'ampleur du défi, le Canada demeure lucide mais confiant et déterminé à contribuer au développement d'Haïti.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Gutiérrez (Pérou) (*parle en espagnol*): Le Pérou s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Uruguay au nom du Groupe des amis d'Haïti. Nous nous félicitons également de la décision opportune prise par la Présidente d'organiser ce débat public sur la situation en Haïti, étant donné que cette question sera bientôt au centre de notre attention lors du débat sur l'opportunité de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je voudrais également saluer S. E. M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, Premier Ministre d'Haïti, et la remercier de son exposé sur la situation en Haïti. Je remercie également l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, le Président William Clinton, de son exposé positif, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi, de son exposé circonstancié sur les progrès réalisés en Haïti.

Vendredi dernier, le 4 septembre, sous votre présidence, les pays fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police ont eu l'occasion d'échanger des idées sur la question soumise aujourd'hui à l'examen du Conseil. Il est évident que, bien que la situation en Haïti s'améliore ostensiblement, la stabilité et le niveau de sécurité actuels sont toujours fragiles. C'est pour cette raison, comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son rapport (S/2009/439), qu'il faut proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et le Pérou est fermement déterminé à contribuer à la réalisation de cet objectif.

Le représentant de l'Uruguay a déjà énoncé en détail les propositions et les plans que nous souhaitons présenter pour contribuer au règlement de cette question. Je tiens cependant à approfondir deux points qui sont, à mon avis, de la plus haute importance pour contribuer d'une manière décisive à la consolidation de la stabilité et du développement durable en Haïti. Premièrement, afin de faire face à la grave situation économique et sociale décrite dans le rapport du

Secrétaire général, il faut promouvoir une meilleure interaction entre les secteurs public et privé en Haïti, ce qui permettrait de donner un nouvel élan à la mise en œuvre des réformes nécessaires dans divers domaines institutionnels et de renforcer le plan de consolidation qui a été établi. Pour ce faire, il faut mettre en place une alliance stratégique entre les deux secteurs, de façon à contribuer justement au renforcement des capacités de l'État haïtien, objectif primordial qui permettra de garantir, à terme, la stabilité et la sécurité de cette estimée nation des Caraïbes.

Deuxièmement, je tiens à réaffirmer, parce que cela est pertinent, qu'il faut garder à l'esprit la recommandation du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, que l'Ambassadeur du Canada vient juste de mentionner, dans le sens où il serait utile d'étudier comment mieux utiliser les ingénieurs de la MINUSTAH pour parvenir à une meilleure synergie entre le mandat de la Mission et les besoins d'Haïti en matière de développement.

Nous sommes convaincus qu'avec la contribution très importante de l'Envoyé spécial pour Haïti, le Président William Clinton, ainsi qu'avec la participation active et soutenue du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi, la contribution de la MINUSTAH, et l'appui de la communauté internationale et, avant tout, des pays de la région, il sera possible de poursuivre les efforts déployés jusqu'à présent pour aider le Gouvernement et le peuple haïtiens, à relever résolument et énergiquement, bien qu'avec un sain optimisme, les défis qu'ils doivent affronter pour réaliser le développement durable de leur pays. À cet égard, je tiens à réaffirmer la ferme et constante détermination du Pérou à apporter sa contribution à la stabilisation et au développement d'Haïti.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de Cuba.

M. Benítez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Haïti n'est pas seulement pour Cuba son plus proche voisin, à seulement 45 milles de nos côtes; la révolution haïtienne, qui a recueilli et encouragé de nombreux révolutionnaires de notre continent pendant les périodes cruciales de la lutte que l'Amérique latine a menée contre la domination coloniale, a également influencé, de manière particulière et déterminante, le destin et la formation de la nation cubaine. C'est pourquoi Cuba salue tout particulièrement la présence

parmi nous aujourd'hui du Premier Ministre d'Haïti, S. E. M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis.

Malheureusement, Haïti, berceau des luttes de libération contre le colonialisme en Amérique et première république indépendante d'Amérique latine et des Caraïbes, a été pendant de nombreuses années et demeure un pays délaissé par la communauté internationale. Haïti est l'un des exemples les plus manifestes des conséquences néfastes du colonialisme et du néo-colonialisme, du caractère injuste et exclusif de l'ordre international actuel et de l'interventionnisme qui a constamment marqué sa tumultueuse histoire.

Lorsque l'ONU se penche sur la situation d'Haïti, ce sont presque toujours les questions de sécurité qui retiennent l'attention, tandis que, en dépit de ce qu'on prétend, on minimise, pour des raisons pratiques, l'urgence des graves problèmes structurels, économiques et sociaux auxquels est confronté le pays. Pour que la paix, la sécurité et la stabilité règnent durablement au sein de cette nation, il importe avant tout d'éliminer la pauvreté et le sous-développement. Il ne peut y avoir de paix ni de stabilité sans développement. Il ne peut y avoir de paix et de stabilité durables lorsque plus de 70 % de la population vit dans la pauvreté, que la moitié de la population active est au chômage, que l'espérance de vie atteint à peine 52 ans, que l'analphabétisme frappe 48 % des habitants et que près de la moitié de la population souffre de malnutrition et n'a pas accès à l'eau potable.

L'année dernière, Haïti a essuyé un nouveau coup dévastateur : quatre cyclones et tempêtes tropicales se sont abattus sur le pays. Le coût humain a été immense; les dégâts causés à l'infrastructure et à l'économie sont les plus graves qu'Haïti ait connus depuis le début du XX^e siècle. Il faut ajouter à tout cela les incidences négatives de la crise économique et financière internationale actuelle.

Haïti seul ne pourra pas aller de l'avant vers un avenir prospère sans l'appui ferme et constant de la communauté internationale. Il est indéniable que, depuis l'établissement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en 2004, la sécurité sur le terrain s'est améliorée, mais l'action de la communauté internationale ne peut pas se limiter à la présence de la MINUSTAH. Il n'y a pas eu et il ne pourra pas y avoir de solution militaire en Haïti.

Cuba, petit pays soumis à un blocus, aux ressources limitées, a continué d'accroître sa coopération avec ce pays frère des Caraïbes,

essentiellement dans le secteur de la santé, mais aussi dans d'autres secteurs comme l'énergie, l'éducation, l'agriculture et le sport. Aujourd'hui, plus de 400 coopérants cubains fournissent des services dans les coins les plus reculés d'Haïti, la majorité, 336, travaillant dans le secteur de la santé dans 134 communes différentes du pays. Depuis le début de la coopération de Cuba avec Haïti en 1998, les médecins cubains ont fait près de 14,5 millions de consultations, sauvé la vie de plus de 232 000 personnes, procédé à 110 400 accouchements et réalisé 250 000 interventions chirurgicales.

Nous avons déjà formé dans notre pays 544 médecins haïtiens. Six cent soixante-dix boursiers haïtiens suivent actuellement des formations totalement gratuites à Cuba; 500 d'entre eux font des études en rapport avec des domaines spécialisés du secteur de la santé. Plus de 800 jeunes Haïtiens ont fini leurs études professionnelles dans des établissements d'enseignement cubains. Dans le cadre de l'Opération Miracle, un programme de coopération élaboré par Cuba et le Venezuela pour aider gratuitement les patients de différents pays souffrant d'infections oculaires, plus de 43 800 patients haïtiens ont été opérés, la plupart d'entre eux dans les deux centres ophtalmologiques et les trois unités chirurgicales donnés par Cuba à cette nation des Caraïbes. La mise en œuvre du programme d'alphabétisation cubain « Yo sí puedo » (« Oui, je peux ») a permis, à ce jour, d'alphabétiser près de 4 500 Haïtiens illettrés.

Les actions menées par Cuba en faveur d'Haïti ne sont qu'un exemple modeste de tout ce qui pourrait se faire encore grâce à la collaboration et à l'assistance de la communauté internationale, et surtout des États ayant d'importantes ressources économiques et financières. Haïti dispose de ressources extrêmement limitées pour relever les nombreux défis auxquels il est confronté. La communauté internationale se doit de fournir d'importantes contributions, d'accroître son assistance et de tenir ses engagements financiers et humains à l'égard de ce pays frère.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer qu'Haïti pourra toujours compter sur l'aide et la solidarité du peuple et du Gouvernement cubains. Nous ne faisons ainsi que nous acquitter de notre devoir et honorer notre dette de reconnaissance vis-à-vis d'un peuple frère qui a toujours fait preuve à l'égard de Cuba d'une amitié et d'une solidarité solides et inébranlables.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois en cours et des initiatives que la délégation des États-Unis a proposées pour le programme de cette période. En particulier, l'organisation du présent débat public sur la question concernant Haïti nous donne l'occasion d'échanger nos points de vue face au prochain renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Nous remercions également l'ancien Président Bill Clinton, Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, de son exposé informatif. Son indéniable leadership contribue à revigorer l'appui et l'engagement internationaux afin qu'Haïti puisse faire face avec succès aux défis qu'il rencontre. J'adresse également ma reconnaissance au Premier Ministre d'Haïti, M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, et au Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, M. Hédi Annabi.

Le rapport du Secrétaire général le plus récent sur le rôle de la MINUSTAH (S/2009/439) rend compte des avancées réalisées ces cinq dernières années. Toutefois, il nous rappelle aussi la fragilité des progrès accomplis, si l'engagement et l'action conjointe des dirigeants et du peuple haïtiens, de l'ONU et de la communauté internationale ne sont pas maintenus.

Mon pays souhaite souligner combien il est important que ces efforts soient guidés par une vision globale qui tende à l'amélioration des conditions sociales et économiques en Haïti et promeuve le développement et la consolidation des institutions. À cette fin, nous considérons qu'il est vital de restaurer un environnement de sécurité qui garantisse une stabilité permanente.

C'est pourquoi la Colombie concentre ses initiatives de coopération avec Haïti dans le cadre plus vaste de ses contributions au développement de la région de la Grande Caraïbe. Parallèlement, elle accompagne ces efforts d'initiatives ponctuelles bilatérales et régionales.

Au sein des initiatives de coopération technique avec la Grande Caraïbe, nous avons eu l'occasion de venir en aide à Haïti dans trois domaines essentiels pour son développement économique: la sécurité alimentaire, l'éducation professionnelle et la

prévention des catastrophes. En outre, par le biais d'initiatives interinstitutions et avec d'autres pays donateurs, nous avons fourni un appui dans le domaine environnemental, grâce à des initiatives de traitement de déchets solides et de gestion des bassins hydrographiques.

À la MINUSTAH, nous avons contribué à des initiatives de renforcement de la capacité institutionnelle par l'augmentation du nombre d'experts de police en matière de lutte contre les enlèvements, de lutte contre le problème mondial des drogues, de formation de la police et de la police judiciaire. Nous sommes passés d'une contribution de deux officiers en 2006 à 27 cette année.

Je voudrais aussi revenir sur l'information fournie par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, l'Ambassadeur Edmond Mulet, lors d'une récente réunion avec les pays fournisseurs de contingents en Haïti, durant laquelle il a souligné le succès des actions antienlèvement entreprises par la MINUSTAH. La réduction du nombre d'enlèvements, qui est tombé d'environ 30 par mois pendant le premier semestre de 2008 à moins de huit par mois au cours de la même période de 2009, constitue un progrès encourageant.

Mon pays connaît la valeur de ces résultats. En conséquence, nous continuerons à élargir notre contribution à la MINUSTAH et à travailler en collaboration avec les autres pays de la région qui appuient les travaux de la Mission.

Afin de proposer des solutions intégrales et efficaces, mon pays participe à deux instances de coordination avec des pays latino-américains : le Groupe de coordination pour la coopération de l'Amérique latine avec la Police nationale d'Haïti et le Mécanisme « 2x9 », composée des vice-ministres de la défense et des affaires étrangères des pays de la région. Nous considérons que l'apport de ces mécanismes est d'une grande utilité et nous continuerons à appuyer leur travail.

En matière de sécurité également, le Ministère colombien de la défense nationale et le Ministère haïtien de la justice et de la sécurité ont signé un mémorandum d'accord dans le but de renforcer la coopération bilatérale pour faire face aux défis que posent le crime organisé transnational, le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, l'enlèvement et l'extorsion de fonds, et ce, par le biais

d'activités de formation, de don de matériel et de renforcement des capacités institutionnelles.

En vertu de cet accord, une mission de haut niveau de la Police nationale colombienne en Haïti a été déployée, à partir de juin 2009 et pour une période de 60 jours, afin de conseiller le personnel policier de ce pays dans les domaines de la planification stratégique et de l'architecture institutionnelle, ainsi qu'en matière de capacités nécessaires pour relever les défis de la sécurité. En outre, du matériel d'appui policier sera fourni, et des cours de formation en matière de droits de l'homme et d'utilisation du matériel offert par la Colombie seront organisés.

La Colombie est satisfaite de l'importance que l'on accorde, dans l'examen du renouvellement de la MINUSTAH, aux efforts entrepris pour renforcer la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, en particulier en ce qui concerne les ressources pour l'interdiction terrestre et maritime. Cet aspect est essentiel dans le cadre d'une stratégie globale axée sur le renforcement des institutions. Mon pays continuera d'apporter sa contribution en matière de sécurité à la MINUSTAH, et se réaffirme disposé à offrir son expérience et le savoir-faire de ses fonctionnaires pour la formation d'équipes spécialisées dans la lutte contre la drogue de la Police nationale d'Haïti.

Enfin, je souhaite souligner l'importance des efforts déployés pour préserver les acquis concernant le développement des capacités de la Police nationale d'Haïti. Les principaux défis auxquels Haïti fait face en matière de sécurité sont d'ordre civil et nécessitent une gestion policière. En particulier, il est très important que, face aux initiatives comme celles que le Secrétaire général décrit au paragraphe 37 de son rapport, l'on envisage des solutions de rechange pour éviter de réduire les ressources matérielles et humaines durant le processus de réforme de la Police nationale d'Haïti actuellement en cours.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Gálvez (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord, Madame la Présidente, féliciter votre pays d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de septembre, et vous remercier également d'avoir convoqué ce débat public sur la situation en Haïti. Le Chili s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Uruguay au nom du Groupe des amis d'Haïti et

réaffirme son attachement au processus de stabilisation et de consolidation de la paix dans ce pays.

Depuis le début de la crise en février 2004, le Chili s'est joint aux efforts de la communauté internationale pour venir en aide à cette nation sœur des Caraïbes, en prenant part à la Force multinationale intérimaire en Haïti, dans une première phase, et ensuite grâce à une présence active au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). De même, il a contribué au développement d'Haïti par le biais de la coopération bilatérale, en appuyant la création de capacités nationales dans des domaines connus pour être relativement moins développés, et dans lesquels le Chili dispose de compétences.

On célèbre cette année les cinq ans de la présence de la MINUSTAH dans ce pays caraïbe. À cet égard, nous souhaiterions relever tout spécialement l'engagement soutenu de l'Amérique latine envers l'avenir d'Haïti. Les pays de la région ont cherché à concevoir des stratégies cohérentes et viables pour optimiser notre aide, aussi bien dans le cadre de la mission de paix que dans les programmes de formation et de coopération avec la Police nationale d'Haïti.

Nous voyons avec satisfaction que la situation en matière de sécurité en Haïti est stable et nous nous félicitons des efforts de la MINUSTAH en la matière. Toutefois, nous restons préoccupés par la fragilité des progrès obtenus dans ce domaine, en raison principalement des rares avancées réalisées en matière de développement économique et social. Nous considérons que le lien entre sécurité et développement est fondamental dans tout effort visant à instaurer une paix durable.

Nous voudrions exprimer l'appui et la satisfaction du Chili quant à la nomination de l'ancien Président William Clinton à la fonction d'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, qui aidera le Gouvernement et le peuple haïtiens dans leurs efforts pour créer de nouveaux emplois, améliorer l'infrastructure et la prestation de services de base, renforcer les mesures de préparation et de relèvement en cas de catastrophe, attirer les investissements du secteur privé et obtenir un plus grand appui international.

Nous remercions l'ancien Président Bill Clinton de l'exposé qu'il a présenté à ce débat. Nous sommes optimistes quand aux chances de réussite de sa mission. Étant donné que les efforts de consolidation

de la paix exigent de hauts niveaux de coordination entre tous les acteurs, nous estimons qu'il vaudrait la peine d'envisager la participation d'experts d'Amérique latine et des Caraïbes, aux côtés des experts haïtiens, au sein des équipes techniques de l'Envoyé spécial.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre appui aux efforts que déploient le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Hédi Annabi, en faveur d'Haïti. Nous remercions également S. E. Michèle Duvivier Pierre-Louis, Premier Ministre d'Haïti, pour sa présence et sa déclaration.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la volonté du Chili de continuer à coopérer avec les autorités haïtiennes et la communauté internationale afin de rechercher une paix durable en Haïti, de respecter pleinement et de promouvoir les droits de l'homme, de renforcer l'état de droit et la démocratie et de faire réellement progresser le niveau de développement de la population.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Cuello Camilo (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Bien que mon pays m'ait envoyé une déclaration de cinq pages, je n'en lirai, par souci d'économiser le temps, qu'une version résumée.

Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation toute entière, d'avoir organisé cette importante séance. Au nom du gouvernement et du peuple de mon pays, je voudrais également remercier le Président Bill Clinton, Envoyé spécial du Secrétaire général pour Haïti, ainsi que M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, pour les exposés informatifs qu'ils nous ont présentés et pour le travail qu'ils accomplissent constamment en faveur de la République d'Haïti. La République dominicaine félicite le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour les efforts qu'il a déployés afin de répondre aux nombreux besoins du peuple haïtien. Nous saluons également la présence de M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, Premier Ministre d'Haïti, dont les sages observations cet après-midi nous ont bénéficié à tous.

Nous nous félicitons de la tenue d'une importante conférence de donateurs en avril dernier à Washington, au cours de laquelle des promesses d'aide ont été faites à Haïti pour un montant supplémentaire de

350 millions de dollars. Plus récemment, les institutions financières internationales ont annulé la dette multilatérale d'Haïti, qui s'élevait à 1,2 milliard de dollars. De la même manière, les pays du Club de Paris ont annulé 214,7 millions de dollars de la dette bilatérale du pays. La République dominicaine, par l'intermédiaire de son président, Leonel Fernández Reyna, et de son Ministre des affaires étrangères, Carlos Morales Troncoso, a recommandé avec insistance de prendre ces deux mesures. Il est maintenant urgent que les promesses d'aide financière se concrétisent et qu'elles aient un effet direct sur la reprise de la croissance, la création d'emplois, la mise en place d'infrastructures, la prestation de services sociaux et la capacité d'Haïti à s'alimenter et à se développer en harmonie avec son environnement naturel précaire.

La République dominicaine est également un pays pauvre. En tant que voisin d'Haïti sur l'île Hispaniola, nous devons nous aussi faire face aux phénomènes naturels dévastateurs qui nous frappent périodiquement, outre les défis posés à la cohésion sociale par une crise économique et financière internationale qui a déclenché une chute de nos exportations et un ralentissement du tourisme. La République dominicaine est donc prête à se joindre à ses collègues du Gouvernement haïtien dans le cadre de la Commission mixte Haïti-République dominicaine. Les équipes de la République dominicaine ont été formées il y a longtemps. Leurs programmes comprennent de nombreuses initiatives qui doivent maintenant être mises au point avec nos frères haïtiens.

À cet égard, je voudrais ajouter que nous sommes tout à fait disposés à mettre conjointement en vigueur et à utiliser au mieux l'accord d'association économique que nous avons négocié avec l'Union européenne et qu'Haïti n'a pas encore signé. Nous voudrions à cet égard remercier le Secrétaire général d'avoir mis en évidence l'importance de la Commission mixte dans son rapport (S/2009/439), ainsi que pour l'objectivité dont il a fait preuve dans la façon dont il a traité les événements regrettables qui se sont produits récemment.

Seul Haïti est maître de son destin. Néanmoins, aucun membre de la communauté internationale ne peut rester indifférent à ses besoins immenses et urgents. La République dominicaine estime que la générosité de la communauté internationale à l'égard d'Haïti est et restera absolument essentielle. Dans des

déclarations récentes, le sénateur haïtien Rudolph Henry Boulos a exprimé des vues importantes quant au rôle de mon pays, que je vais à présent brièvement mentionner.

Selon le sénateur Henry Boulos, environ 350 000 ouvriers haïtiens travaillent dans le secteur de la construction en République dominicaine. Trois cent mille autres travaillent dans l'agriculture, et 3 000 dans des activités spécialisées du tourisme. Par ailleurs, selon les évaluations d'Haïti, une grande partie de la classe moyenne haïtienne réside en République dominicaine et envoie des fonds à une grande partie de la population haïtienne. Si à cela nous ajoutons les milliers d'Haïtiens qui étudient actuellement dans des universités dominicaines et qui reçoivent des subventions officielles et une aide aux transports, si nous tenons également compte de la présence importante d'Haïtiens dans nos écoles et nos hôpitaux, nous aurons alors une idée plus précise de la contribution qu'apporte la République dominicaine à Haïti.

Nous partageons l'opinion du Secrétaire général en ce qui concerne Haïti. À cet égard, la République dominicaine appuie l'idée que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, outre les fonctions qui lui ont été attribuées par les résolutions du Conseil de sécurité, doit continuer de patrouiller du côté haïtien de la zone frontalière afin de renforcer la sécurité et de lutter efficacement contre le trafic d'armes et de drogues, et les crimes connexes.

Haïti reste confronté à des défis importants et inévitables. Bien que notre réalité géographique exige une coopération et une solidarité réciproques, aucun de nos efforts conjoints ne sera suffisant à moins que nous ne recevions l'appui généreux et efficace de la communauté internationale.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M^{me} Cordeiro Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord féliciter les États-Unis pour leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je félicite également votre délégation, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat public bien avant le renouvellement prévu du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Cette séance offre l'occasion à tous les États Membres d'exprimer leurs vues au Conseil en temps opportun.

Je souhaite au Premier Ministre, M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, une chaleureuse bienvenue au Conseil aujourd'hui. Sa direction exceptionnelle a certainement favorisé les progrès récents en Haïti. Je la remercie pour sa déclaration. C'est également avec plaisir que je souhaite au Président Clinton la bienvenue parmi nous aujourd'hui. Sa nomination en tant qu'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti atteste l'importance qu'attache le Secrétaire général à ce pays. La décision généreuse de M. Clinton de mettre son prestige exceptionnel, ses qualités de dirigeant et son expérience remarquables au service du peuple haïtien est vraiment digne d'éloge.

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi, pour son exposé informatif.

Le Brésil s'associe aux observations faites par le représentant de l'Uruguay au nom du Groupe des amis d'Haïti.

Le Brésil se félicite de l'évolution positive qui se s'est récemment produite en Haïti, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2009/439). La tenue d'élections sénatoriales, les avancées dans l'examen du programme législatif, le renforcement du dialogue sur les principales questions nationales par l'intermédiaire de commissions présidentielles, et le renforcement progressif des institutions nationales sont tous des indicateurs encourageants. Il convient également de noter la stabilité macroéconomique nationale et les prévisions favorables concernant la croissance économique en 2009. L'annulation de la dette bilatérale et multilatérale d'Haïti est un autre indicateur de progrès.

Dernier point, mais non le moindre, l'engagement personnel de l'ancien Président Clinton va certainement contribuer à ce qu'Haïti reste sur le devant de la scène internationale.

Tout cela rend possible l'optimisme prudent qu'un grand nombre, y compris le Secrétaire général, ont exprimé à l'égard d'Haïti. Le sentiment existe qu'un créneau précieux s'est ouvert et que les conditions semblent réunies pour que le pays renforce les acquis obtenus ces dernières années et jette les bases d'un développement à long terme.

Pour que ce scénario positif se réalise, les autorités haïtiennes et la communauté internationale doivent renouveler et améliorer leur partenariat. Les responsables dans les domaines politique et

économique en Haïti doivent s'engager concrètement pour le bien-être de la population. Cela requiert la fourniture d'un minimum de services publics à tous les Haïtiens et, tout aussi important, la relégation au second plan des divergences afin de convenir des réformes constitutionnelles et autres qui assureront une bonne gouvernance dans les années à venir, et de les mettre en œuvre.

La communauté internationale doit quant à elle améliorer, en qualité comme en quantité, son aide à Haïti. Il est indispensable de renforcer la coordination entre les donateurs et d'aligner pleinement leur aide sur les priorités nationales d'Haïti. Il est également essentiel de garantir le décaissement rapide et total des contributions promises en avril au cours de la Conférence des donateurs à Washington.

Un tel partenariat est particulièrement approprié pour faire face à ce que le Secrétaire général décrit dans son rapport comme le problème le plus grave dans la situation des droits de l'homme en Haïti : l'absence de progrès accompli dans la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels de la population. Nous savons tous que le progrès accompli en matière de sécurité ne suffit pas à garantir la stabilité du pays.

La clef de la durabilité de nos efforts communs en matière de maintien de la paix et de stabilisation est la création d'emplois. La paix ne régnera qu'une fois que la pauvreté et le dénuement auront considérablement diminué. Il est impératif de faire face au blocage actuel des infrastructures, d'attirer l'investissement privé et de créer de nouveaux emplois. Nous ne doutons pas que le Président Clinton contribuera à diffuser ces idées et à encourager la concrétisation des promesses qui mettront à la disposition de ce pays les ressources dont il a besoin.

Le Brésil adresse de vifs éloges à la MINUSTAH pour son excellent travail, notamment son rôle de maintenir la stabilité dans l'ensemble du pays et d'appuyer les efforts du Gouvernement pour renforcer les capacités institutionnelles. Cette dernière tâche revêt une importance essentielle. Sans renforcement des capacités, notre investissement politique et financier collectif et individuel en Haïti sera perdu et les succès de l'Organisation des Nations Unies seront de courte durée. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la Police nationale d'Haïti. Il faut continuer de déployer tous les efforts pour faire en sorte qu'Haïti puisse rapidement s'appuyer sur des forces de sécurité à même d'agir de manière professionnelle et autonome.

Les projets à effet rapide menés par la MINUSTAH se sont avérés de plus en plus importants pour la vie de nombreux Haïtiens. Comme il est recommandé dans le dernier rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social (E/2009/105), il serait important de rechercher les moyens d'améliorer la synergie entre le mandat de la Mission et les besoins de développement en Haïti.

À la lumière de ce qui précède, le Brésil se félicite de la recommandation du Secrétaire général de prolonger d'un an le mandat de la MINUSTAH. Nous avons toujours indiqué que les forces brésiliennes sont disposées à rester en Haïti aussi longtemps que le Gouvernement haïtien et le Conseil de sécurité le jugent nécessaire.

Nous appuyons également la reconfiguration des forces de sécurité de la Mission. Les changements proposés reflètent en fait l'évolution positive de la situation sur le terrain, tout en maintenant l'effectif global du contingent. C'est la bonne approche, car la situation reste fragile sur le plan de la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Espagne.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*): Je me félicite de l'occasion offerte à ma délégation de participer à ce débat public, ce qui me permet de réaffirmer l'engagement de l'Espagne envers le peuple et le Gouvernement haïtiens en ce qui concerne leurs efforts constants de stabilisation, condition nécessaire au développement. Je saisis cette occasion pour féliciter l'ancien Président Clinton de sa récente nomination à la fonction d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour Haïti et le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), M. Hédi Annabi, et pour leur faire part de l'appui sans réserve du Gouvernement espagnol. Je salue également la présence parmi nous à ce débat de M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, Premier Ministre d'Haïti.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée antérieurement par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne.

Nous partageons l'opinion qu'il est nécessaire de continuer d'aider Haïti à devenir un État viable et autonome. L'Espagne travaille activement à la réalisation de cet objectif, sur les plans bilatéral et multilatéral. À titre d'exemple, l'Espagne est devenue le cinquième donateur bilatéral par ordre d'importance,

avec une contribution annuelle de l'ordre de 20 millions d'euros, ainsi que le troisième donateur à la dernière conférence des donateurs qui s'est tenue à Washington en avril dernier, avec une contribution de 37 millions de dollars. Je rappelle que l'Espagne participe aussi de manière active en fournissant 44 agents de police à la composante de police de la MINUSTAH. L'Espagne est, avec la France, l'État membre de l'Union européenne qui met le plus grand nombre d'agents de police à disposition de cette composante. L'Espagne est également membre du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social.

Si nous n'ignorons pas que la communauté internationale doit continuer de soutenir Haïti, nous estimons que cet appui ne doit pas se limiter exclusivement à l'aide publique au développement, quelle qu'en soit l'importance. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de compléter l'aide publique au développement en favorisant la création d'emplois par l'investissement, en particulier par le biais d'initiatives privées, comme il est souligné dans le rapport du professeur Paul Collier. À cet égard, la mission commerciale internationale d'investisseurs privés, qui se rendra en Haïti en octobre avec à sa tête l'Envoyé spécial, revêt à nos yeux une importance particulière.

L'Espagne approuve totalement la décision du Secrétaire général de nommer l'ancien Président Clinton à la fonction d'Envoyé spécial pour Haïti. Il s'agit d'une personnalité qui possède une vision globale des besoins du pays et il a déjà démontré sa capacité à traiter des questions aussi bien politiques que socioéconomiques. En outre, son action dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies lui permettra de faciliter le consensus au sein de la communauté internationale.

Le processus d'institutionnalisation en Haïti est essentiel pour réaliser des avancées et faire progresser le pays. Il faut continuer de poursuivre cet objectif par la démocratisation des organes de l'État et par la rationalisation de ses institutions, dont il faut accroître l'efficacité. Nous considérons à cet égard que la réforme constitutionnelle en cours doit être appuyée par la tenue d'élections en fin d'année. Une fois de plus, l'Espagne est disposée à apporter son assistance pour ces élections.

Dans le cadre du processus d'institutionnalisation en Haïti, l'Espagne considère qu'il faut continuer de

déployer les efforts nécessaires à la mise en place d'un état de droit digne de ce nom. À cet égard, il est essentiel de donner un degré élevé de priorité au renforcement et à l'amélioration du système judiciaire et carcéral grâce à une coopération étroite entre les autorités haïtiennes et l'Organisation des Nations Unies.

Nous souhaitons exprimer notre appui à la reconfiguration graduelle de la double composante de sécurité, militaire et de police, de la MINUSTAH, telle que recommandée par le Secrétaire général dans son rapport (S/2009/439) en date du 1^{er} septembre. Je fais référence ici à la réduction de 120 membres des effectifs de la composante militaire, étant donné qu'il est peu probable qu'il y ait de nouvelles opérations de sécurité à grande échelle et compte tenu de la nécessité de renforcer les capacités de déploiement rapide et de surveillance dans des zones éloignées, y compris les frontières terrestres et maritimes. Cette mesure serait compensée par l'ajout de 120 agents aux effectifs de la composante de police, vu qu'il sera nécessaire de continuer à appuyer la Police nationale d'Haïti pour toutes les opérations visant à garantir la sécurité publique.

Je tiens à rappeler l'importance que mon pays accorde à la réforme de la Police nationale d'Haïti, l'objectif étant d'assurer au pays une stabilité durable. C'est pourquoi l'Espagne se félicite de la recommandation faite par la Commission présidentielle de réflexion sur le renforcement de la sécurité dans le rapport qui a été présenté le 6 août, de créer une force de sécurité paramilitaire additionnelle de 4 000 à 5 000 membres, qui serait chargée du maintien de la sécurité des frontières et des zones rurales, de la protection contre les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement, ainsi que de la lutte contre les trafics illicites.

Enfin, l'Espagne, de même que l'Union européenne, appuie la recommandation faite par le Secrétaire général au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINUSTAH pour 12 mois supplémentaires, jusqu'au 15 octobre 2010.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*): La République bolivarienne du Venezuela se félicite de l'initiative prise par le Conseil de sécurité d'examiner, pour la

deuxième fois cette année, la situation en Haïti. Il s'agit, pour notre pays, d'une question extrêmement délicate en raison des liens historiques et géographiques qui nous unissent au peuple haïtien depuis que nous sommes devenus une république souveraine. Nous avons connu ensemble, dans une solidarité fraternelle, les processus d'émancipation. L'indépendance et la souveraineté sont des processus vivants et essentiels qui permettent de comprendre ce que nous vivons aujourd'hui sur notre continent. Il s'agit de réaffirmer l'émancipation de nos peuples, leur libération politique, économique et culturelle dans un contexte d'équité et de justice sociale.

Le rapport (S/2009/439) du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, énonce la nécessité de résoudre graduellement les problèmes d'Haïti qui, d'une manière générale, sont le reflet de la pauvreté, de l'injustice sociale et de l'ingérence extérieure de puissances étrangères qui déstabilisent les pays.

Le Secrétaire général a annoncé qu'il fallait proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en faisant valoir que les institutions d'Haïti restent précaires. Le Venezuela estime que les actes de solidarité et les initiatives multilatérales doivent favoriser le renforcement de la démocratie en Haïti, ainsi que ses progrès politique, économique et social. Il est indispensable de prendre en considération ce que pensent le peuple et le Gouvernement haïtiens, lesquels doivent déterminer en toute souveraineté la nature de la coopération.

Nous nous félicitons de la résolution 63/294 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2009, qui souligne la nécessité d'engager du personnel haïtien partout où cela est possible afin de remplacer les agents et le personnel étrangers.

Au cours de la présente séance, nous avons entendu une déclaration de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour Haïti, l'ex-Président des États-Unis William Clinton. Dans son exposé, il a énoncé les initiatives et programmes qu'il compte mener à bien. Nous comprenons ses préoccupations face aux circonstances difficiles que vit ce pays frère des Caraïbes. Nous remercions l'ex-Président Clinton d'avoir fait état des contributions que le Venezuela et la République sœur de Cuba ont apportées au développement d'Haïti.

En effet, notre gouvernement – le Gouvernement bolivarien – a, par solidarité, mené des activités de

coopération avec le peuple et le Gouvernement haïtiens. Notre initiative, connue sous le nom de Petrocaribe, et la participation d'Haïti à ce plan de coopération énergétique ont contribué à réduire ses difficultés économiques. Par ailleurs, notre pays a construit des centrales électriques qui approvisionnent jusqu'à 30 % de la population haïtienne. Cette coopération contribue au fonctionnement de services publics comme les écoles et les hôpitaux. De concert avec la République sœur de Cuba, nous mettons en œuvre l'Opération Milagro, programme de coopération qui aide gratuitement les patients de différents pays souffrant de maladies des yeux. Jusqu'en février dernier, plus de 40 000 patients haïtiens avaient été opérés. Le Venezuela accueille également avec générosité la diaspora haïtienne et reçoit dans ses universités des centaines de jeunes qui mettront leurs connaissances au service du développement global de leur pays.

Le Président d'Haïti, M. René Préal, a souligné la nécessité pour la MINUSTAH de se réinventer. C'est là un véritable défi. La coopération doit porter sur les problèmes urgents de ce pays frère sans saper sa souveraineté et sans imposer de conditions susceptibles de reproduire à l'infini les calamités politiques et sociales passées. La République bolivarienne du Venezuela réaffirme son engagement auprès du peuple haïtien et réitère son appui au Gouvernement du Président René Préal.

Je voudrais, pour terminer, citer une très belle phrase prononcée, dans sa déclaration, par le Premier Ministre d'Haïti, M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis. C'est la phrase suivante, et nous y souscrivons sans réserve :

« Haïti peut inventer un moment d'épiphanie qui l'engage résolument dans la voie du progrès et la modernité. »

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamaïque.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), ce qui signifie que je prends deux fois la parole pour Haïti. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée d'évaluer l'évolution récente de la situation dans cet État membre frère des Caraïbes.

Je tiens d'emblée, au nom des États membres de la CARICOM, à vous présenter toutes nos félicitations,

Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je vous demanderais de bien vouloir transmettre l'expression de notre satisfaction à la Représentante permanente, l'Ambassadrice Susan Rice. Je voudrais dire également comme nous avons été heureux, cet après-midi, d'entendre les déclarations du Premier Ministre d'Haïti, dont les paroles ont été très touchantes et remplies d'émotion, et du Président Bill Clinton, Envoyé spécial pour Haïti. Naturellement, la CARICOM n'éprouve aucune difficulté à s'associer aux déclarations faites par ces deux dirigeants.

Comme toute famille dont les liens sont très étroits, à la CARICOM, nous restons préoccupés par toute situation qui a des conséquences négatives sur n'importe lequel d'entre nous. Cette affinité naturelle que nous avons en commun ne tient pas au simple fait d'être des voisins qui partagent le même hémisphère ou les mêmes étendues d'eau. Nous faisons sans aucun doute face à des défis similaires, quoique peut-être d'une autre ampleur et, par conséquent, notre participation au débat d'aujourd'hui n'est pas seulement une question de devoir, mais nous intervenons à cause de notre souhait commun de placer Haïti sur le chemin d'une sécurité et d'une stabilité durables, améliorant ainsi les perspectives de croissance économique et de prospérité pour ses citoyens, chose que, je pense, nous tous présents autour de cette table avons déjà soulignée.

La CARICOM se félicite évidemment du rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2009/439. Ce dernier rapport présente une évaluation globale de la situation actuelle et, à notre avis, il y a des progrès encourageants, en dépit des graves revers que nous avons décrits dans notre communication devant cet organe en avril (voir S/PV.6101) et ceux décrits dans le rapport du Secrétaire général.

Bien que la situation reste extrêmement complexe, nous notons que, pendant la période considérée, la coopération politique s'est en effet renforcée dans un certain nombre de domaines très importants, notamment la tenue des élections sénatoriales, l'adoption de textes législatifs clefs et la poursuite d'un dialogue sans exclusive sur certaines questions essentielles auxquelles notre pays frère de la CARICOM doit répondre. Ces résultats ont pour toile de fond une situation qui était « calme en général » pour ce qui est de la sécurité et se sont avant tout appuyés sur des efforts visant à apporter un soutien institutionnel et à renforcer l'État, y compris le

renforcement des capacités et l'assistance technique dans les domaines essentiels de la gouvernance et, dans une certaine mesure, appuyés sur l'amélioration des capacités de la Police nationale et les résultats d'une diminution généralisée de la violence communautaire.

Les États membres de la CARICOM reconnaissent volontiers que les acquis obtenus pendant la période considérée, qui, pour certains d'entre eux, peuvent sembler discrets, n'ont pas eu lieu du jour au lendemain, mais sont le produit du courage et de la résistance du peuple haïtien, ainsi que de sa détermination à surmonter sa situation actuelle. Pour perpétuer ce courage, cette résistance et cette détermination, la communauté internationale doit certainement continuer d'apporter l'appui et l'assistance nécessaires en fournissant la base sur laquelle les changements fondamentaux absolument essentiels pour la reconstruction et le développement socioéconomique d'Haïti pourront enfin s'ancrent d'une manière irréversible.

Les États membres de la CARICOM souhaitent de nouveau mettre l'accent sur le rôle absolument essentiel joué par les hommes et les femmes courageux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) sur le terrain dans ce pays. Ils jouent un rôle dans pratiquement tous les domaines, y compris le renforcement des capacités institutionnelles nationales et locales et dans le domaine des droits de l'homme où, pendant la période considérée, la MINUSTAH a cherché à intensifier ses efforts pour protéger et promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels et appuyer la participation des femmes au processus politique, renforcer les capacités en matière de protection de l'enfance et promouvoir une éducation sanitaire, en particulier pour ce qui est du VIH/sida. Les États membres de la CARICOM se félicitent également de la collaboration de la MINUSTAH avec le Gouvernement haïtien dans le domaine de la gestion des frontières – une question qui reste une grave source de préoccupation pour la région – grâce à des patrouilles maritimes, aériennes et terrestres.

Il faut reconnaître avec franchise qu'en dépit d'une évaluation positive, le rapport du Secrétaire général nous met à juste titre en garde en reconnaissant que les progrès accomplis restent « extrêmement fragiles et pourraient bien être suspendus et leurs effets annulés. » (*S/2009/439, par. 83*).

Dans ces conditions, la CARICOM appuie pleinement les initiatives prises pendant la période

considérée pour consolider les acquis obtenus jusqu'à présent. Plus tôt dans la journée, nous avons entendu la déclaration faite par l'ancien Président des États-Unis, Bill Clinton. Nous considérons que la récente nomination de M. Clinton en tant qu'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti est une avancée importante dans le processus de stabilisation qui, à notre avis, mobilisera un soutien supplémentaire au sein de la communauté internationale et fera mieux connaître les efforts déployés dans ce domaine, plaçant ainsi notre État frère des Caraïbes sur le devant de la scène internationale jusqu'à ce que soient instaurées une stabilité et une sécurité à long terme en Haïti. Comme preuve de son attachement à ce processus, Haïti a nommé en juillet 2009 l'Ambassadeur Leslie Voltaire Envoyé spécial auprès du Secrétaire général Ban Ki-moon.

En effet, l'appui continu de la communauté internationale sera indispensable à la consolidation de la stabilité. À cet égard, les États membres de la CARICOM se félicitent du niveau élevé des annonces de contributions faites par les pays partenaires lors de la conférence d'avril à Washington et de l'annulation, par la suite, de la dette du pays, comme cela a été mentionné autour de cette table cet après-midi. Nous trouvons ceci très encourageant. Il s'agit là, sans aucun doute, de témoignages forts de la grande confiance que la communauté internationale place avant tout dans le peuple haïtien, dont l'amélioration des conditions de vie et le développement restent indispensables à la réussite du processus de stabilisation et au-delà.

L'appui continu de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti est tout aussi important. Les institutions naissantes chargées de la sécurité auront certainement besoin de continuer de bénéficier de leur expertise. En fait, l'assistance technique offerte par la MINUSTAH est un outil clef pour le renforcement des capacités, en particulier dans les domaines essentiels de la gouvernance, du développement des structures en matière de gestion des frontières, de l'état de droit, des droits de l'homme et dans d'autres domaines. C'est dans ce contexte que les États membres de la CARICOM encouragent vivement le Conseil de sécurité à proroger, le moment venu, le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour le bien-être de toute la population haïtienne, qui cherche toujours à instaurer une paix, un développement économique et une reprise durables.

Pour terminer, les États membres de la CARICOM continuent d'espérer fermement que les dirigeants – présents ici ce soir en la personne du Premier Ministre – et le peuple haïtiens tireront sans aucun doute profit de l'occasion offerte par les progrès accomplis au niveau de la stabilité. Nous demandons donc à tous les partenaires d'Haïti de rester engagés dans le pays et de poursuivre leurs efforts visant à améliorer concrètement les conditions de vie des Haïtiens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de l'Équateur.

M^{me} Espinosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je suis très heureuse de voir les États-Unis assumer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie votre pays, Madame la Présidente, pour l'excellente initiative d'organiser ce débat public sur la question d'Haïti, un sujet fort intéressant pour notre région.

Ma délégation se félicite de la présence parmi nous du Premier Ministre d'Haïti, M^{me} Pierre-Louis, et saisit cette occasion pour féliciter le Secrétaire général d'avoir nommé d'une manière fort avisée l'ancien Président de votre pays, Bill Clinton, Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti. Grâce à son expérience et ses bons offices, il saura sans aucun doute accompagner le Gouvernement et le peuple haïtiens dans leurs efforts de stabilisation afin d'œuvrer à construire un avenir meilleur pour cette nation sœur.

L'Équateur remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la MINUSTAH, M. Hédi Annabi, de son exposé.

L'engagement de l'Équateur dans le processus de stabilisation en Haïti est connu de la communauté internationale. C'est pourquoi, depuis le début de la crise humanitaire en février 2004, nous avons pris part activement à la MINUSTAH, en accord avec notre politique extérieure d'appui total en temps de crise humanitaire et de règlement pacifique des conflits. Il est à noter qu'en matière d'opérations de maintien de la paix, mon pays ne se contente pas seulement de l'envoi de contingents, mais applique également une politique globale qui comprend, par exemple, la création en Équateur de l'unité d'écoles des Missions de paix, qui prépare ses soldats à faire face aux problèmes des personnes déplacées et des réfugiés, ainsi qu'aux secours lors de catastrophes humanitaires, outre leur formation dans le domaine du règlement des conflits avec les civils. J'insiste sur le fait que l'Équateur

fournit à la MINUSTAH un contingent de 66 hommes, dont quatre seulement sont des officiers militaires et 62 sont des volontaires, membres d'équipage et ingénieurs civils qui contribuent à la reconstruction des routes en Haïti et appuient la population dans des activités qui favorisent le développement socioéconomique du pays, reconnu comme le plus fragile des cinq axes établis par le Secrétaire général, dans son rapport du 1^{er} septembre 2009 (S/2009/439).

L'Équateur se réjouit des progrès réalisés, qui ont amélioré les conditions de vie en Haïti, à commencer par le dialogue politique. En effet, la prise de fonction de M^{me} Pierre-Louis, Premier Ministre, l'élection de nouveaux sénateurs et la création par le Président Préval de commissions sur des questions d'intérêt national ont renforcé l'état de droit et le respect des droits de l'homme dans le pays. Par ailleurs, l'Équateur apprécie aussi les avancées obtenues dans l'extension de l'autorité de l'État, y compris le contrôle des frontières et le renforcement de la sécurité.

Cependant, mon pays souhaite exprimer sa préoccupation face à la stagnation du niveau de développement socioéconomique et à la sécurité alimentaire en Haïti. Nous appelons donc à l'établissement de la coordination voulue entre les acteurs impliqués dans la consolidation de la paix en Haïti, conformément à la résolution 1840 (2008).

L'Équateur est confiant dans le fait que le nouvel Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti et ancien Président des États-Unis, M. Bill Clinton, offrira son aide pour relever les défis du développement durable en Haïti, et qu'il contribuera à la mobilisation et à la multiplication de l'appui international dont a tant besoin Haïti.

L'Équateur a aussi pris note du rapport établi par le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social (E/2009/105), et considère que celui-ci devrait être sérieusement pris en considération par le Conseil de sécurité.

Enfin, l'Équateur appuie la recommandation faite par le Secrétaire général dans son dernier rapport, selon laquelle la MINUSTAH devrait voir son mandat prorogé pour une année supplémentaire. Il ne fait aucun doute qu'Haïti reste menacé par l'insécurité alimentaire, l'aggravation de la pauvreté et une situation humanitaire fragile. Mon gouvernement espère que le Groupe des amis d'Haïti, les pays donateurs et les autorités gouvernementales haïtiennes mettront tout en œuvre, de concert et de façon

optimale, pour parvenir à la stabilisation sociale, politique et économique que le peuple haïtien appelle de ses vœux et mérite.

La Présidente (*parle en anglais*) : M^{me} Pierre-Louis, Premier Ministre d'Haïti, a demandé à prendre de nouveau la parole. Je la lui donne volontiers.

M^{me} Pierre-Louis (Haïti) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner une nouvelle fois la parole afin que je puisse remercier tous les membres du Conseil de sécurité et tous les représentants des États Membres qui ont pris la parole au cours de ce débat public. Je suis très émue par tout ce que j'ai entendu, par tout ce qui a été dit en faveur d'Haïti. Je ramènerai chez moi, au Président Préval, au Gouvernement haïtien, au Parlement haïtien et au peuple haïtien le soutien sans réserve du Conseil de sécurité et de tous les pays amis d'Haïti qui se sont exprimés ici ce soir.

Tous ceux qui ont pris la parole, en effet, à cet important débat public ont insisté sur les points suivants. Premièrement, des progrès importants ont été réalisés dans le pays grâce à la présence de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), aux efforts de la communauté internationale, mais également à ceux du peuple haïtien. Pourtant, de sérieux problèmes menacent toujours la stabilité et la sécurité, rétablies depuis deux ans : la pauvreté, le chômage, le manque de débouchés pour les jeunes, la situation des enfants, la vulnérabilité humaine et environnementale, la faiblesse institutionnelle, la criminalité internationale, le manque d'investissements et le faible niveau de productivité. En conséquence, il faut donc investir, et beaucoup investir, dans tous ces domaines. Et à ce propos, il faut que la communauté internationale honore ses promesses et permette à Haïti de mettre en œuvre son programme économique et social.

Le Gouvernement doit certes renforcer ses capacités, continuer de lutter contre la corruption, établir le processus de bonne gouvernance et assurer l'impulsion dans la recherche d'un compromis politique et social qui détermine l'avenir d'Haïti, dans la voie du progrès, de la modernité, au bénéfice de la population toute entière.

Haïti salue et accueille le choix du Président Clinton comme Envoyé spécial des Nations Unies. Elle salue le rôle et la solidarité du Groupe des amis d'Haïti, de tous les pays frères de la Caraïbe et de l'Amérique latine, et celui des pays de la Communauté

des Caraïbes (CARICOM) qui vient d'exprimer sa solidarité envers nous.

Elle remercie tout spécialement M. Annabi pour son rôle moteur en tant que Représentant spécial du Secrétaire général. Lorsque la MINUSTAH s'est déployée en Haïti, il y avait moins de 5 000 policiers dans tout le pays. Aujourd'hui, la Police nationale d'Haïti a un effectif supérieur à 10 000 policiers. Et tous ceux et toutes celles qui visitent le pays reconnaissent les progrès visibles et sensibles enregistrés dans le domaine de la sécurité. Nous travaillons donc à la construction de l'état de droit, au renforcement de la sécurité et de la stabilité, en espérant qu'un jour, dans un avenir pas trop lointain, le Gouvernement pourra regagner sa souveraineté pleine et entière et assurer ainsi l'une de ses fonctions régaliennes les plus importantes : la sécurité des vies et des biens liée à un développement durable, équitable, qui mette la vie, le bien commun et l'intérêt public au cœur du développement.

Nous comptons sur les membres du Conseil, et ils peuvent compter sur nous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie vivement M^{me} Pierre-Louis, Premier Ministre d'Haïti, de ses observations et de sa présence ici aujourd'hui.

Je donne maintenant la parole au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annabi afin qu'il réponde aux observations des États Membres.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je vous remercie de nouveau, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat public fort utile. Nous apprécions grandement le solide soutien que les membres du Conseil de sécurité ont exprimé publiquement cet après-midi à l'égard du travail de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), des recommandations du Secrétaire général et des initiatives du Président Clinton en sa qualité d'Envoyé spécial. Cela nous encourage, moi et mes collègues sur le terrain, à redoubler d'efforts afin de mettre en œuvre notre mandat, à travailler avec nos collègues, amis et partenaires haïtiens à la consolidation de la stabilité dans le pays et à aider Haïti à s'engager sur la voie du développement durable.

Je pense que ce que nous avons entendu aujourd'hui de la part du Premier Ministre haïtien, M^{me} Michèle Pierre-Louis, met en relief la détermination des dirigeants haïtiens à avancer résolument dans cette direction. Je voudrais la

remercier d'être venue ici aujourd'hui en dépit de ses nombreuses autres obligations et lui assurer que nous continuerons à faire de notre mieux pour appuyer ses efforts.

Enfin, je tiens à exprimer notre reconnaissance face à l'excellent appui apporté par les pays fournisseurs de contingents et d'unités de police. Je voudrais notamment remercier les pays d'Amérique

latine de leur contribution capitale à notre composante militaire, et de leur contribution capitale à notre composante policière.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 45.